



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Rapport de résultats 2018

Programme d'appui au développement des
filères agricoles au Bénin

Volet Institutionnel (PROFI-VI)

BEN 1302611

BENIN

ACRONYMES.....	4
1 APERÇU DE L'INTERVENTION	8
1.1 FICHE D'INTERVENTION.....	8
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE 2018	10
1.3 AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE	12
1.3.1 <i>Pertinence</i>	12
1.3.2 <i>Efficacité</i>	12
1.3.3 <i>Efficiency</i>	14
1.3.4 <i>Durabilité potentielle</i>	15
1.4 CONCLUSIONS	18
2 MONITORING DES RESULTATS.....	19
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE	19
2.1.1 <i>Contexte général</i>	19
2.1.2 <i>Contexte institutionnel</i>	19
2.1.3 <i>Contexte de gestion : modalités d'exécution</i>	19
2.1.4 <i>Contexte HARMO</i>	20
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME :	21
2.2.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	21
2.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	23
2.2.3 <i>Impact potentiel</i>	28
2.3 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1 :	29
2.3.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	29
2.3.2 <i>État d'avancement des principales activités (3 ATN R1)</i>	30
2.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	34
2.4 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2.....	40
2.4.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	40
2.4.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	41
2.4.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	43
2.5 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 3	46
2.5.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	46
2.5.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	47
2.5.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	51

2.6	THEMES TRANSVERSAUX.....	54
2.6.1	<i>Genre</i>	54
2.6.2	<i>Environnement</i>	54
2.7	GESTION DES RISQUES	55
3	PILOTAGE ET APPRENTISSAGE	57
3.1	REORIENTATIONS STRATEGIQUES	57
3.2	RECOMMANDATIONS	58
3.3	ENSEIGNEMENTS TIRES.....	58
4	ANNEXES.....	59
4.1	CRITERES DE QUALITE	59
4.2	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI.....	63
4.3	APERÇU DES MoRE RESULTS.....	64
4.4	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION	64
4.5	CADRE LOGIQUE MIS A JOUR	64
4.6	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) ».....	65
4.7	PRODUITS 2018.....	69
4.8	CARTOGRAPHIE DES INCIDENCES : RAPPEL SYNTHESE 2017	72
4.9	RECENTRAGE : GRANDES FONCTIONS ET DISPOSITIFS APPUYES.....	75
4.10	ENGAGEMENTS MUTUELS UFAl- PARTENAIRES 2019.....	77

Acronymes

ABSSA	Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments
AD	Atacora-Donga
AIMAEP	Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
AL	Atlantique-Littoral
AMSANA	Appui Multisectorielle à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora
ANE	Acteurs Non Etatiques
AOF	Attribution, Organisation et Fonctionnement de...
APE	Accord de Partenariat Economique
ATN / I	Assistant Technique National / International
APNV	Approche Participative Niveau Village
ASPS	Amélioration de la Qualité Sanitaire et Phytosanitaire des produits agricoles et agro-alimentaires
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
AUSCOOP	Acte Unique des Sociétés Coopératives
BA	Borgou-Alibori
BPH	Bonnes Pratiques d'Hygiène
CA	Conseil Agricole
CAB	Chambres d'Agriculture du Bénin
CAM	Conseil Accès Marché
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCoS	Comité Communal de Suivi
CCD	Cadre de Concertation Départemental
CCR	Cadre de Concertation Régional
CDAV	Comité Départemental d'Analyse et de Validation
CDeS	Comité Départemental de Suivi
CdGEA	Conseiller de Gestion à l'Exploitation Agricole
CEF	Conseil à l'Exploitation Familiale
CNOS	Conseil National d'Orientation et de Suivi
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales

COPL	Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale
CRAV	Comité Régional d'Analyse et de Validation
CS	Convention Spécifique
CSC	Cahier Spécial des Charges
CSE	Cellule de Suivi-Evaluation
CSub	Convention de Subsidés
CTB	Agence Belge de Développement
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DC	Directions Centrales
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DP	Demande de Prix
DG	Direction Générale
DICAF	Direction des Innovations, du Conseil Agricole et de la Formation Opérationnelle
DIP	Direction de l'informatique et du pré-archivage
DLROPEA	Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entreprenariat Agricole
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DQIFE	Direction de la Qualité, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSA	Directions des Statistiques Agricoles
DT	Directions Techniques
DTF	Dossier Technique et Financier
EMP	Evaluation à Mi-Parcours
FADeC	Fonds d'Appui au développement Communal
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
INRAB	Institut National de Recherche Agricole du Bénin
LCSSA	Laboratoire Central de la Sécurité Sanitaire des Aliments
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MC	Mono-Couffo
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
M&E	Monitoring et Evaluation

MONOP	Monitoring Opérationnel (outil CTB)
NF	Noyau de Formateur
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OP	Ouémé-Plateau
PAC	Parcours d'acquisition des Compétences
PAG	Plan d'action Gouvernementale
PAORC	Programme d'Appui aux Organisations béninoises par le Renforcement des Compétences des ressources humaines
PASciB	Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PDA	Pôle de Développement Agricole
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNIASAN	Plan National d'investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles de Producteurs Agricoles
PNSSA	Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments
PPBS	Planification- Programmation-Budgétisation et Suivi
PRDF	Plan Régional de Développement des Filières
PDH	Planification Départementale Harmonisée
PRH	Planification Régionale Harmonisée
ProAgri	Programme de l'Agriculture de la GiZ
PROFI	Programme d'appui au développement des filières agricoles de la CTB
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSNF	Prestataire de Services Non Financiers
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTAB	Plan de Travail annuel budgétisé
PTF	Partenaire Technique et Financier
RDR	Responsable du Développement Rural
ReCAB	Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin
SAC	Suivi Appui Conseil
SAPS	Service Analyses Prospectives et Stratégiques
SCDA	Secteur Communal pour le Développement Agricole

SDLP	Service Développement Local et Planification
SE	Suivi-évaluation
SGA	Secrétaire Général Adjoint
SGM	Secrétaire Général du Ministère
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
TDR	Termes de référence
TEC	Tarif Extérieur Commun
TEP	Taux d'Exécution Physique (méthode MAEP)
TS	Technicien spécialisé
UAC	Unité d'Appui et de Coordination
UFAI	Unité Fonctionnelle d'Appui Institutionnel
UFR	Unité Fonctionnelle Régionale
ZC	Zou-Collines

1 Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Appui Institutionnel au MAEP pour la Planification, la Coordination et le Pilotage Sectoriel pour le Développement des Filières agricoles (AI MAEP)
Code de l'intervention	BEN 1302611
Localisation	République du Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Secrétariat Général à Cotonou
Budget total	Budget total : 7.000.000 € soit 4.591.699.000 XOF Contribution Belge : 6.000.000 € soit 3.935.742.000 XOF Contribution Bénin : 1.000.000 € soit 655.957.000 XOF
Institution partenaire	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche au Bénin
Date de début de la Convention spécifique	23 Mai 2014
Date de démarrage de l'intervention/ Comité de pilotage d'ouverture	1 ^{er} octobre 2014 / 14 septembre 2014
Date prévue de fin d'exécution	30 septembre 2019
Date de fin de la Convention spécifique	22 mai 2021 (84 mois après la date de signature CS)
Groupes cibles	Bénéficiaires directs : acteurs institutionnels du secteur agricole ; Bénéficiaires indirects : producteurs agricoles, paysans, privés et leurs organisations, intervenants en amont et aval des filières agricoles.
Impact ¹	La compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles dans le respect des rôles des différents acteurs institutionnels sont assurés.
Outcome	L'environnement institutionnel favorable à la promotion des filières agricoles est amélioré.
Outputs	R1 : Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles.

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

	<p>R2 : Les <i>structures déconcentrées du MAEP</i> disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs ;</p>
	<p>R3 : En partenariat avec le MAEP, la ReCAB et les faïtières d'acteurs non étatiques sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un encadrement et des services de qualité à leurs membres ;</p>
	<p><i>R.4 Les principaux instruments de financement prévus par le schéma de financement du secteur agricole sont en place et fonctionnels.</i></p> <p><i>NB: Transfert depuis 2016 en tant qu'activités du R1 (AO108, AO109)</i></p>
Année couverte par le rapport	2018

1.2 Exécution budgétaire 2018

Budget belge en euros

Source	Budget total	Dépenses précédentes 2014-17	Budget 2018 (version Q4-2017)	Dépenses 2018	Taux d'Exec 2018 / Q4-17*	Solde au 31/12/2018	Taux d'exécution total
	Version Ho1						
Total global	6.000.000	4.317.742	1.398.745	990.678	71%	691.580	88%
R1+ R4	1.065.860	660.035	317.578	204.290	64%	201.535	81%
R2	2.630.400	2.116.622	540.242	367.136	68%	146.642	94%
R3	699.100	470.918	214.655	122.297	57%	105.885	85%
M.G	1.604.640	1.070.167	326.270	296.955	91%	237.518	85%

Budget belge en FCFA (milliers de FCFA)

Source	Budget total	Dépenses précédentes 2014-17	Budget 2018 (version Q4-2017)	Dépenses 2018	Taux d'Exec 2018 / Q4-17	Solde au 31/12/2018	Taux d'exécution total
	Version Ho1						
Total global	3.935.742	2.832.253	917.517	649.842	71%	453.647	88%
R1+ R4	699.158	432.955	208.318	134.005	64%	132.198	81%
R2	1.725.429	1.388.413	354.375	240.825	68%	96.191	94%
R3	458.580	308.902	140.804	80.222	57%	69.456	85%
M.G	1.052.575	701.983	214.019	194.790	91%	155.802	85%

* Voir 1.3.3 pour analyse

Contribution béninoise en Euro

Années	Prévisions	Réalisation	Solde	Taux (%)
2016	152 449	105 926	46 523	70%
2017	914 694	161 203	753 491	18%
2018	1 067 143	167 409	899 735	16%
Total	2 134 286	434 537	1 699 749	20%

Contribution béninoise en FCFA

Années	Prévisions	Réalisation	Solde	Taux (%)
2016	100 000 000	69 482 640	30 517 360	70%
2017	600 000 000	105 742 236	494 257 764	18%
2018	700 000 000	109 812 786	590 187 214	16%
Total	1 400 000 000	285 037 662	1 114 962 338	20%

Le non aboutissement de gros marchés relatifs à l'acquisition de smartphones, d'ordinateurs, de matériel et équipement de bureau et du logiciel de gestion des ressources humaines (plus de 300 000 000 f) dû aux procédures du code des marchés publics et à la Circulaire sur les marchés publics n'ont pas permis une bonne exécution de la contrepartie béninoise.

1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	B

L'année 2018 est une poursuite de l'accompagnement des réformes. En référence à l'évaluation à mi-parcours d'avril 2017 (période évaluée 2015-2016) :

- *« La pertinence des accompagnements institutionnels est avérée : il s'agit de renforcer les capacités des grands acteurs du secteur agricole : le MAEP, tant au niveau central que déconcentré (appui aux CARDER), mais également ses grands partenaires du secteur et de la société civile, afin de concevoir et suivre de façon coordonnée l'ensemble des stratégies, actions et mesures affectant le secteur. »*
- *Les modifications institutionnelles récentes, qui suppriment les CARDER, mettent en cause, au moins dans la forme, la conception du projet et plus précisément le résultat 2. Le nouveau dispositif d'accompagnement sectoriel impacte fortement certaines des actions du projet : des modifications quant à la forme apparaissent nécessaires pour adapter les actions nouveau contexte. »*

Malgré les changements de contexte institutionnel auquel l'intervention a dû s'adapter dès fin 2016 et tout au long de l'année 2017 et 2018, le Volet reste pertinent au regard des fonctions appuyées. Néanmoins, au niveau du résultat 2, le dispositif prévu pour l'appui aux 6 CARDER a dû s'adapter afin de couvrir les 12 structures départementales (DDAEP - 2017) puis les 7 Agences Territoriales de développement Agricole (ATDA - 2018). Ce qui a pour conséquence la passage d'un appui de proximité « vis-à-vis » (pourtant très apprécié) vers une responsabilité plus thématique et territoriale.

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	B

Toujours en référence à l'évaluation à mi-parcours d'avril 2017 (période évaluée 2015-2016) :

« L'efficacité apparaît donc avérée pour le volet institutionnel malgré les limites signalées. L'efficacité prévisible à terme (fin de projet et suite) sera la conséquence :

- *de la capacité du volet à redéployer ses activités, ses moyens, ses chantiers dans le nouveau contexte institutionnel, alors que le temps est maintenant court pour une réorientation de ce type.*
- *de la mise en œuvre effective rapide de la nouvelle organisation institutionnelle.... »*

NB : Installation DDAEP en 2017 et ATDA en 2018 seulement,

- *« de la capacité de l'administration à redéployer de façon optimale les ressources humaines et en particulier à valoriser au maximum le renforcement des capacités des*

personnes ont été effectués dans le cadre de la première phase du volet (résultat 2 : Appui aux CARDER). Ce n'est que dans la mesure où les efforts réalisés dans la première phase pourront être sauvegardés que l'efficacité observée pour la première phase pourra être sauvegardée.

NB : Un repérage des noyaux de formateurs (ex : CARDER) a été réalisé ainsi qu'une remise à niveau, là où cela a été nécessaire.

- *le désengagement du projet de l'activité « gestion des ressources humaines » dont l'objet est précisément de mettre en place les outils permettant de gérer les carrières et des compétences réduit la capacité du MAEP dans ce domaine : un tel outil aurait pu être particulièrement utile dans le contexte de la présente réforme. »*

NB : cette activité a été remise à l'ordre du jour avec une synergie PAORC car jugée prioritaire.

Il est important de mentionner les efforts du Volet Institutionnel dès 2017 pour une bonne adaptation et anticipation par rapport aux changements :

- Concernant le Résultat 1, les processus liés à l'obtention des produits attendus suivent leur cours y compris concernant l'opérationnalisation des agences (ABSSA et FNDA), ce qui n'avait pas pu être le cas en 2017 mis à part une anticipation sur les synergies entre partenaires. Ainsi le document de Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (PNSSA) a pu être validé fin 2018 et ainsi que celui du plan de développement du FNDA.
- Concernant le Résultat 2, il y a eu tout d'abord une adaptation au rythme de mise en œuvre des réformes institutionnelles au niveau déconcentré en mettant l'accent d'abord sur la poursuite des appuis aux DDAEP, puis les appuis aux ATDA dès début 2018 (postes et profils manuel administratifs et financiers, outils de programmation et de coordination des filières).

Les activités de Conseil Agricole qui avaient été interrompues en 2017 en conséquences des réformes a pu être reprises en 2018 avec la validation d'une nouvelle stratégie (SNCA 2 en synergie avec la GiZ) et l'actualisation/ adaptation puis l'édition des guides de Conseil Agricole.

D'un point de vue de l'organisation interne de l'UFAI, comme approuvé par la SMCL d'octobre 2017, 3 ATN « agents de changement » ont été maintenus pour suivre et coacher les activités du résultat 2 avec une couverture géographique de deux DDAEP (et ATDA concernés) par agent et ce, pour une période de 6 mois à partir de janvier 2018.

- Concernant le Résultat 3, les réformes et leur mise en œuvre n'ont eu aucune incidence sur l'exécution des Conventions de subsides signées avec les ANE et la CNA pour leur renforcement des capacités selon le plan validé dès 2016. Il est important de souligner que dans le cadre de l'évaluation des premières tranches de ces 3 Conventions, il a été constaté une plus-value technique de la gestion indirecte des activités ; en effet la responsabilisation accordée aux partenaires à travers les conventions de subsides a occasionné la réalisation de plus d'activités que la gestion directe des activités par le PROFI. Fin 2018, 80% des trois premières tranches (sur 4 tranches opérationnelles) sont exécutées.

L'adaptation et la proactivité mentionnées par l'évaluation mi-parcours de 2017 sont restées d'actualité au regard de la poursuite de la mise en œuvre des réformes, avec une priorité pour l'accompagnement des ATDA et des agences centrales du MAEP (ABSSA et FNDA) en 2018.

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	B

Selon l'évaluation à mi-parcours d'avril 2017 (période évaluée 2015-2016) :

Malgré la nécessité d'adaptation à la mise en œuvre des réformes et les restrictions budgétaires demandées par le siège fin 2017, les taux d'exécution annuels restent satisfaisant avec un taux financier de **71%** pour un taux physique de **91 %** (méthode TEP-MAEP) ou encore **87%** (sur produits attendus). Le différentiel entre les taux physique et financiers provient essentiellement des dépenses des produits livrés fin décembre ou qui le seront en janvier 2019 et n'ont pas pu être décaissés avant fin décembre 2018.

Globalement sur la durée du projet le taux d'exécution est 88 % après 51 mois d'exécution (85% de la durée de l'intervention, soit 60 mois). Le solde pour la programmation 2019 (6 mois d'exécution et 3 mois de clôture) est d'environ 690 mille d'euros pour la partie Belge, ce qui est encore ambitieux et comparable au rythme de décaissement moyen, afin de permettre de consolider les dispositifs et fonctions appuyées dans le cadre du recentrage approuvé en SMCL de novembre 2016.

Les taux financiers et le TEP annuels sont globalement cohérents au regard du volume d'activité.

Cela se traduit comme suit pour chacun des Résultats :

R1 Appui MAEP central	Taux physique : 91 % (TEP-MAEP) et 85% sur produits (<i>Annexe 4.7</i>)	Taux Financier : 64 % Pour un budget de 317.578 €
<ul style="list-style-type: none"> • Retard sur la définition des postes et profils MAEP central (contribution contrepartie) ; • Indexation des textes (rien décaissé : retard suite au délai d'acquisition d'un logiciel GED), • Démarrage de l'appui à l'avant-projet de loi agricole (LOA) en Q4 : validation en 2019 • Retard sur Manuel Admi-Fin et Cadre organique FNDA (validation programmée janvier 2019), • Démarrage guide IC-FAdeC en Q4 : suite en Q1 2019. 		
R2 Appui Structures Décentralisées MAEP	Taux physique : 91 % (TEP-MAEP) et 85% sur produits (<i>Annexe 4.7</i>)	Taux Financier : 68 % Pour un budget de 540.242 €
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation Contrats de résultats DDAEP et ATDA reportés début 2019 • Suite du système d'évaluation des performance Poste & Profil DDAEP sur 2019 • Méthodologie / outils PNDF prêts, Appui plan de campagne Riz et Anacarde mais ateliers « coordination PNDF » maraîchage en 2019. • Noyau de formateur CAM en 2019. • Processus Cluster démarre en Q4 (avec VO) : décaissement VI sur 2019. 		
R3 Appui ANE et CNA	Taux physique : 93 % (TEP-MAEP) et 91% sur produits (<i>Annexe 4.7</i>)	Taux Financier : 57 % Pour un budget de 214.655 €
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution physique conforme, 3^{ème} tranche versée en juillet mais 4^{ème} tranche versée en Décembre seulement pour PNOPPA (léger retard PASCiB et CNA : sera versée en janvier 2019). 		

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	B

Le volet institutionnel du PROFI s'est doté et poursuit la mise en œuvre des conditions nécessaires pour la durabilité des acquis, à travers son approche.

En particulier (cf. méthodologie de recentrage présentée en 2016), l'appui à une fonction ou un dispositif n'est engagé que si un portage par la structure partenaire est clairement identifié et affirmé. Dans la mesure du possible, l'UFAI s'assure des possibilités de mobilisation des ressources tant financières qu'humaines adéquates afin de pérenniser les acquis.

Dans la même optique, l'UFAI poursuit son approche systématique de contractualisation avec les structures partenaires qui assurent le portage de toutes les activités. En ce sens, des contrats de résultats sont signés avec ces partenaires sur base annuelle, dans une logique de gestion axée sur les résultats et qui responsabilise ces derniers dans l'atteinte des résultats attendus, améliore ainsi l'appropriation et la durabilité des actions (dont convention de subsides pour les activités de R3).

En termes de renforcement de compétences, l'UFAI a veillé dès 2016 à la constitution de noyaux de formateurs sur les thèmes clés retenus dans le cadre du recentrage afin de garantir la pérennisation des savoirs et des savoirs faire au niveau des hommes/ femmes, quelle que soit l'évolution du contexte institutionnel.

Le volet institutionnel du Programme assure sa viabilité / durabilité institutionnelle en se conformant aux règles établies et aux orientations nationales. C'est le cas du Plan Stratégique du Développement du Secteur Agricole (PSDSA/PNIASAN) avec lequel il reste aligné.

Enfin, au regard de la mise en place effective des réformes, des acquis de l'AIMAEP I et II, du temps d'exécution restant (juin 2019), du budget encore disponible, des interventions d'autres partenaires (ex : coopération suisse, coopération déléguée UE), le recentrage de 2016 a été actualisé pour mieux cibler les produits 2018 et leur consolidation en 2019.

Les questions clés qui sous-tendent les actions retenues s'inscrivent-elle bien dans un schéma de pérennisation du dispositif / domaine :

1. Au niveau institutionnel : qui va porter par la suite ?
2. Au niveau technique : est-ce que les acteurs ont les capacités techniques nécessaires pour poursuivre ;
3. Au niveau économique/financier : est-ce que les moyens financiers (budgets) pour poursuivre sont garantis au niveau du partenaire sur base de ressources financières pérennes ?

A ce stade de 85% d'exécution temporelle du programme, il est plus opportun de parler de **processus de pérennisation** qui comprend:

- l'utilisation effective des "dispositifs" retenus à savoir une ensemble de "produits"² cohérents autour des grandes fonctions des insitutions appuyées³ (MAEP, ses agences, et ses structures déconcentrées, Chambres d'Agriculture et faitières des ANE (PNOPPA, PASCiB),
- les effets et changements constatés sur les fonctions appuyées et,
- les facteurs et mesures de pérennisation.

Ce processus de cloture est déjà engagé depuis septembre 2018 à travers notamment les activités / tâches suivantes:

- L'actualisation (réalisée) des dispositifs par fonctions appuyées (*voir annexe 4.9*) ;
- L'actualisation régulière des listings et backup des "produits" (trimestriels) et leur classement par dispositif selon leur nature (textes, stratégies, méthodes, guides, renforcement de compétences) et leur date de finalisation (ex. simplifié ci-dessous);

Dispositifs N°: 13à16 **7- Fonction Conseil Agricole pour la Promotion des filières : (DQJFE + ATDA)**

Éléments	Acquis AIMEP I & 2015	2016	2017 (EMP)	2018	2019 (EF)
Texte , Stratégie				SNCA Adopté	SNCA Edité diffusée
Guide, Méthodologie , Outils	Guide ACC élaboré	Guide CAM élaboré Guides CGEA, CdGOP élaborés Contrat programme édités	Guides BPH élaboré,	Guides CGEA, COPL et CAM édités Guides ACC édité Guide BPH édité	Diffusion
Ressources Humaines	Formation agents sur guide ACC	Noyaux de formateurs CGEA, CdGOP Formation agents sur guide ACC Formation agents sur guide BPH	Noyau de formateurs BPH		Noyau de formateur CAM Noyau de formateur Cluster Internalisation des outils CA au niveau ATDA

- Un dimensionnement (en cours) de l'impact concernant les bénéficiaires en particuliers des actions de renforcement de compétence et de constitution de noyau de formateurs (effectifs formés H/F, listes nominatives pour les noyaux de Formateurs);
- Une actualisation (programmée) de la mise en évidence des changements et effets au niveau des partenaires limitrophes dans l'exercice des fonctions appuyés. Ce travail délicat, plutôt qualitatif et factuel, avait déjà été réalisé et formalisé lors de la mission de backstopping 2017⁴, Cet exercice utilisant en partie la méthode de "cartographie des incidences" (Outcome Mapping) sera actualisé en février-mars 2019 en préparation de l'évaluation finale prévue en juin 2019. Les TdRs de la mission de Backstopping sont en cours d'approbation.
- Des interviews de satisfaction avec nos patenaires limitrophes afin de clarifier leur perception quant aux effets de l'intervention AIMAEP II , notamment quant à l'utilisation

² Le volet institutionnel appuie des fonctions en lien avec la promotion des filières agricoles. Sont identifiés au sein de ces fonctions les « dispositifs clés » ou ensemble de « produits » (textes, stratégies, méthodes, guides, renforcement de compétences) permettant d'améliorer la performance de l'institution dans la promotion des filières.

³ Voir illustration d'un dispositif page suivante et liste des dispositifs en annexe 4.9

⁴ Voir Rapport de backstopping Mars 2017 : « Changements institutionnels : Marqueurs de progrès, indicateurs, démarches et produits contributifs »

des outils livrés, leur effet sur la fonction appuyée et les mesures prises pour leur pérennisation; déjà 2 interviews ont été réalisés (DIP et CAB); les autres rendez-vous devraient se poursuivre en décembre et surtout en Q1 2019.

- En matière de pérennisation et au-delà de toutes les mesures liées à l'approche "Appui Institutionnel", l'UFAI a organisé un CTOS ou Atelier de partage avec tous ses partenaires limitrophes sur le thème stratégie de sortie et engagements mutuels sur PTAB/ MONOP 2019 pour la pérennisation (voir ci-dessous exemple d'engagement pour illustration et tableau complet en annexe 4.10).

PROFI-VI				Partenaire : proposition pour la pérennisation			
Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
Renforcement des acteurs sur les outils de conseil agricole	Guides BPH édités CGEA, CdG-OP et SNCA 2 (à éditer en 2018)	Accompagner l'internalisation de la SNCA 2 et des guides	Oui (cofinancement avec les ATDA)	DQIFE	Recyclage/formation Noyaux de formateurs	Mobilisation ressources par ATDA pour internalisation Mobilisation des ressources par DQIFE pour renforcement des NF	RAS
	Guide ACC édité Guide CAM en cours d'édition	Formation d'un noyau de formateur CAM	Oui	DQIFE	Appui des cadres de la DQIFE	Mobilisation ressources par ATDA pour participation aux formations, duplication en cascade (CAM) Mobilisation ressources par ATDA pour internalisation du guide ACC au sein des ATDA avec implication DDAEP, communes et leurs organisations	RAS

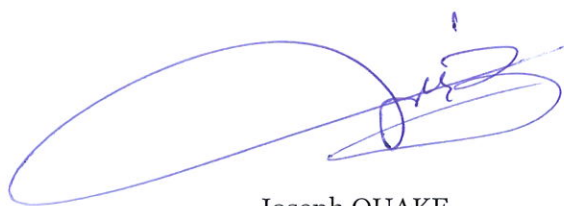
Il est prévu de présenter la stratégie de pérennisation à la SMCL de février 2019.

1.4 Conclusions

- L'année 2018 a encore été grandement influencée par la mise en œuvre du nouveau cadre institutionnel notamment les appuis à l'ABSSA et au FNDA au niveau central (R1), mais surtout les appuis aux ATDA au niveau déconcentré (R2), sans oublier une adaptation des guides de Conseil Agricole (capitalisation des acquis) pour tenir compte d'une ouverture aux acteurs privés dans les dispositifs de terrain.
- En termes de durabilité, le recentrage validé en 2016 est toujours d'actualité avec une prise en compte des conditions de durabilité institutionnelle, technique et surtout budgétaire, en témoigne les contractualisations 2018 avec les partenaires ainsi que le CTOS d'octobre 2018 orienté sur la stratégie de pérennisation.
- La pertinence du PROFI-VI n'est pas remise en question. Les modalités d'appui et les dispositions ont été effectivement mises en œuvre afin de maintenir et adapter un dispositif d'appui de proximité au niveau déconcentré pendant le premier semestre 2018.
- En matière d'opérationnalisation du FADeC-Agriculture, il est utile de souligner que les CDAV ont été mobilisés et ont pu traiter les dossiers à financer sur les dotations MAEP 2015, 2016, 2017 puis 2018. L'année 2018 a été marquée par le suivi de la mise en œuvre des premières dotations IC sur fonds MAEP, la relecture et révision du manuel FADeC-Agriculture (avec Coopération suisse) et le lancement du processus d'élaboration du guide de suivi et accompagnement des IC sur base notamment des expériences du PROFI.
- L'ABSSA, le FNDA et les ATDA bénéficiant d'un portage certain, les appuis prévus par le volet institutionnel ont pu être mis en œuvre dès le premier trimestre 2018.
- Il est important de souligner que l'articulation avec les interventions d'appui complémentaires à l'appui sectoriel de l'Union Européenne (PADSA) qui démarrera en 2019 est une alternative pour assurer la continuité de l'appui et la consolidation des acquis d'AIMAEP I et II.

Fonctionnaire exécution nationale

Fonctionnaire exécution Enabel



Joseph OUAKE



François LUTHEREAU

2 Monitoring des résultats

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte général

Le contexte général du secteur agricole décrit dans le Dossier Technique et Financier (DTF) de l'intervention n'a pas changé en termes de problématique de développement du secteur agricole au Bénin. Par contre depuis décembre 2016, le gouvernement béninois s'est doté d'un Programme d'Action sur la période 2016-2021 avec un volet agriculture qui prévoit entre autres pour le secteur, un investissement massif autour de filières prioritaires et une mise en œuvre de la stratégie de développement agricole autour de 7 pôles de développement.

2.1.2 Contexte institutionnel

Il est important de souligner que le secteur agricole s'est doté d'une nouvelle stratégie à savoir le PSDSA (Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole). Ce nouveau cadrage réoriente les actions dans le secteur suivant cinq axes principaux :

- (i) Amélioration de la productivité et de la production des produits agricoles prioritaires ;
- (ii) Promotion et structuration des Chaînes de Valeurs Ajoutées ;
- (iii) Renforcement de la résilience des populations vulnérables ;
- (iv) Amélioration de la gouvernance ;
- (v) Mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles.

Ce nouveau cadrage en 5 axes est décomposé en 27 composantes. Sur cette base, un costing a été élaboré et a permis d'aboutir au PNIASAN 2017-21. Les différentes actions prévues dans le PNIASAN tiennent compte des nouvelles orientations politiques du nouveau gouvernement à savoir le Plan d'Action Gouvernemental (PAG).

Le plus grand challenge pour le volet institutionnel réside depuis 2017 dans le nouveau paysage institutionnel au niveau déconcentré avec la dissolution des CARDER et (cf. Décret portant Cadre institutionnel du développement agricole – Novembre 2016) :

- la création de douze (12) Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP), dont la mission sera désormais orientée exclusivement sur le rôle régalién du Ministère au niveau déconcentré ;
- la mise en place de sept (7) Agences territoriales de Développement Agricole (ATDA) dont la mission est de promouvoir les filières prioritaires identifiées pour chaque pôle de développement, avec un rôle d'articulation et de contractualisation des différents acteurs de mise en œuvre en particulier les prestataires de service non financiers de promotion de filière et de conseil agricole au sens large.

2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Les modalités d'exécution de l'intervention n'ont pas connu de changement en 2018 par rapport au contenu du DTF. Toutefois, avec l'évolution du contexte institutionnel, et tenant compte du niveau d'opérationnalisation des deux structures déconcentrées (DDAEP et ATDA), l'appui du résultat 2 s'est plutôt concentré d'abord sur les DDAEP en 2017 en reportant ainsi les appuis ATDA à 2018. Compte tenu d'une meilleure connaissance des soldes par activités et des dossiers à finaliser / consolider en 2019 (rappel : 6 mois d'exécution), un nouveau réaménagement budgétaire « technique » a été approuvé en SMCL extraordinaire de décembre 2018.

2.1.4 Contexte HARMO

Pour la période 2018, le volet AI du PROFI s'est aligné au cadre programmatique sectoriel au nouveau cadre programmatique du secteur en lien avec le PSDSA/PNIASAN adopté par le gouvernement. En particulier le volet institutionnel contribue à la mise en œuvre du Programme Pilotage et Soutien au Secteur (PPSS).

Pour 2018, l'alignement au nouveau PSDSA et son PNIASAN ainsi qu'au nouveau cadre institutionnel a été une des priorités, ainsi que dans la mesure des moyens encore disponibles du PROFI-VI, un accompagnement des réformes en cours, avec focus sur l'opérationnalisation des nouvelles agences territoriales (les 7 ATDA).

Sous la responsabilité de l'UAC du PROFI, le processus de la mise en œuvre des synergies entre VI et VO se poursuit sur les thèmes retenus (rappel : Promotion/coordination des filières, Conseil Agricole, Structuration des OPA, Financement privé de l'agriculture et Investissement communaux).

Concrètement deux dossiers ont été développés conjointement dès la fin 2018 et se poursuivront en 2019 :

- Processus d'élaboration d'un guide opérationnel de suivi et d'accompagnement des IC ;
- Processus de formation d'un noyau de formateur et de facilitateurs « Cluster ».

Des synergies ont aussi été poursuivies avec le PAORC concernant les formations (Parcours d'Acquisition de Compétences- PAC) dans le cadre de l'appui à la fonction GRH du MAEP (exemple : définition des postes et profils DDAEP), du Conseil Agricole (Coaching, Capitalisation) et de l'Appui aux ANE (GARD et outils de communication).

Des rencontres entre l'équipe UFAl et celles du ProAgri (GIZ), PAPVIRE-ABC (BAD), PAIA-VO (BAD), la Coopération Suisse ont été réalisées pour des synergies d'intervention et éventuellement des appuis conjoints sur des chantiers d'appui institutionnels d'intérêt commun notamment :

- La stratégie nationale de conseil agricole – SNCA2 (GIZ),
- Le Plan de développement du FNDA et la relecture des manuels FADeC et FNDA (coopération Suisse),
- la Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (PAPVIRE-ABC, ONUDI).

2.2 Performance de l'outcome :



« L'environnement institutionnel favorable à la promotion des filières est amélioré »

2.2.1 Progrès des indicateurs

Indicateurs	Valeur de <i>Baseline</i> 2014	Valeur Cible 2015	Valeur année 2015	Valeur Cible 2016	Valeur année 2016	Valeur Cible 2017	Valeur année 2017	Valeur Cible 2018	Valeur année 2018	Valeur cible finale 2019
Ind. n°4 : Taux de satisfaction des usagers du secteur agricole par rapport à la qualité des services publics offerts par les CARDER (h/f)	Faible	Faible	Faible	Moyen	Faible ⁵	Elevé	ND ⁶	Elevé	na	Elevé
Ind n°5 : Taux d'accroissement des investissements publics dans le secteur agricole.	11,18%	16%	24%	18%	12%	19%	ND ⁷	20 %	ND ⁸	20%
Ind n° 6 : Taux d'investissements privés dans le secteur agricole	13%	32%	ND	37%	ND	43,7%	ND ⁷	44 %	ND	44%

⁵ Résultats de l'Enquête de Satisfaction portant sur la qualité des Services rendus par les CARDER », version finale début 2017 ?

⁶ Décision de ne pas lancer de nouvelles enquêtes : problème de temps, de moyen et volonté de programmation via l'UE.

⁷ Source CSE / DPP ; ND dans rapport performance 2017

⁸ Non disponible pour l'instant

Cartographie des incidences (« *outcome mapping* ») :

Au-delà des indicateurs chiffrés qui ne renseignent guère les progrès en matière de changement institutionnels et encore moins sur la relation de cause à effet, l'étude de Baseline de 2015 avait prévu un exercice de cartographie des incidences afin de mieux cerner les changements induits par l'intervention du PROFI-VI. En particulier les incidences visées sont :

- Pour le MAEP : « *Le Secrétariat général assure efficacement son rôle de coordination et de gestion du secteur agricole* »;
- Pour les Structures déconcentrées du MAEP : « *Les structures déconcentrées du MAEP (ex-CARDER) assurent efficacement la facilitation et la coordination de la promotion des filières agricoles au niveau régional* » ;
- Pour les Acteurs non étatiques et paraétatiques de 4ème niveau (PASCiB, PNOPPA / ReCAB) : « *Elles sont des forces de propositions au sein des cadres et espaces de dialogue technique et politique sectoriel en vue d'assurer une meilleure promotion des filières agricoles.* »

Des marqueurs de progrès tels que définis dans la baseline ont été renseignés en 2016 puis valorisés lors d'une mission de backstopping en janvier 2017, ce qui a permis de mieux comprendre les facteurs de changements et mettre en exergue ces changements tels que perçus par les partenaires limitrophes. Une synthèse de ces changements est annexé au présent rapport (*Annexe 4.8*). Ces changements au niveau des cadres, au niveau de l'organisation et de la performance des institutions et au niveau stratégique ont pu être exploités dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours d'avril-mai 2017. L'analyse des progrès (tableau ci-après) tient compte en partie de cette appréciation des changements.

Il est programmé que cet exercice soit actualisé au premier trimestre 2019 par le biais d'une mission de backstopping qui devra mettre un accent tout particulier sur la mise en évidence de l'impact et la durabilité de ces changements. En d'autres termes, comment les « produits » livrés par le PROFI-VI contribuent-ils aux résultats et à « l'outcome » de l'intervention mais surtout comment sont-ils utilisés et pérennisés.

En complément, il est prévu en 2019, une série d'interview de satisfaction auprès des principaux partenaires limitrophes afin de vérifier (i) la pertinence des dispositifs développés avec eux en vue de leur contribution à la promotion des filières agricoles ; (ii) leur utilisation effective ou non ; (iii) les changements constatés et les premiers effets et (iv) les mesures prises pour pérenniser ces dispositifs.

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

Outcome : L'environnement institutionnel favorable à la promotion des filières est amélioré

Analyse des progrès réalisés par rapport à l'outcome : Analyser la dynamique entre la réalisation des outputs et l'atteinte probable de l'outcome	
<i>Lien entre les outputs et l'outcome : (Comment) les outputs contribuent-ils (toujours) à l'atteinte de l'outcome ?</i>	<p>Il est possible de confirmer que les produits délivrés recentrés autour de dispositifs ou fonctions contribuent effectivement à l'outcome, sans toutefois en garantir la mise en œuvre (hors sphère de contrôle):</p> <p>R1 : Au cours de 2018, l'amélioration de la gouvernance des filières s'est poursuivie à travers un accompagnement du PROFI-VI au MAEP pour un meilleur pilotage/coordination du secteur. En effet, on peut noter concrètement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adoption de nouveaux instruments de politiques/stratégies (Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des aliments, Stratégie Nationale du Conseil agricole 2^{ème} génération) et l'édition et vulgarisation des documents d'orientations déjà adoptés (PSDSA/PNIASAN, cadre programmatique, stratégie de promotion des filières, guide changement climatique), • La mise en œuvre des outils de planification, de suivi et de coordination (dont la mise en place de collecte digitalisée de données avec AKVO avec la DIP, appui méthodologique central au développement et à la bonne utilisation des outils PTAB, PDH, Coordination PNDF, PDAP), • L'appui à l'opérationnalisation du FADeC-Agriculture avec l'actualisation de son manuel et un suivi-accompagnement renforcé à l'échelle des 77 communes, • L'appui à l'actualisation du manuel des guichets et l'opérationnalisation du FNDA suite à sa reconnaissance clairement affirmée et sa relance effective. <p>Tous ces instruments, outils et appuis ont contribué à améliorer la visibilité de la politique agricole et la connaissance des stratégies d'intervention. L'articulation avec les interventions d'appui complémentaires</p>

à l'appui sectoriel de l'Union Européenne (PADDSA) qui démarrera en 2019 (notamment la composante nationale) est une alternative pour assurer la continuité de l'appui et la consolidation des acquis.

R2 : La visibilité du rôle des structures déconcentrées du MAEP s'est améliorée à travers la maîtrise de leurs différentes fonctions à savoir la planification-budgétisation, la coordination régionale pour la promotion des filières et le conseil agricole. Ceci a été rendu possible **grâce aux différents outils** mis à disposition et leur utilisation d'une part, et les **nombreuses formations, rencontres d'échanges thématiques et coaching** sur site organisées à l'intention des cadres desdites structures d'autre part. A titre d'illustration, on peut citer :

- La consolidation de l'utilisation de l'outil PDH par les DDAEP pour une bonne coordination des interventions à l'échelle départemental ;
- L'accompagnement de la mise en place des nouvelles ATDA (Manuel admi-Fin, Définition postes et profils, internalisation des textes et règlements, etc..) ;
- L'élaboration d'outil et méthode de coordination des Plans Nationaux de Développement des Filières (PNDF) et la contribution à l'élaboration de deux plans de campagne (Riz et Anacarde);
- L'élaboration d'outil et méthode des Plans de Développement Agricole des pôle et appui direct à l'élaboration des PDAP des Pôle 3 et 7.
- La poursuite de la formation de Noyaux de Formateurs par thématiques (NF) sur le conseil agricole et l'actualisation puis édition des guides (BPH, CGEA, COPL, ACC, CAM) constitutif du « manuel du conseiller » dans le cadre de la nouvelle SNCA.
- Le lancement en étroite synergie avec le volet opérationnel de la sensibilisation des décideurs (dont ATDA), de noyaux de formateurs (DPP, DQIFE, ATDA) et de facilitateurs sur l'outil Cluster.

Tout ceci s'est traduit par un **accroissement des capacités de leadership et pratiques managériales d'équipes** ainsi qu'une **communication interne renforcée** au niveau desdites structures déconcentrées. L'articulation avec les interventions d'appui complémentaires à l'appui sectoriel de l'Union Européenne (PADSA) qui démarrera en 2019 (notamment la composante ARISA en appui aux structures déconcentrées et décentralisée) est une alternative pour assurer la continuité de l'appui et la consolidation des acquis.

	<p>R3 : L'année 2018 a permis d'accompagner les ANE à la poursuite de la mise en œuvre de leur plan de renforcement des capacités approuvé fin 2016. Cela s'est traduit par une amélioration significative de leur contribution au dialogue sectoriel, une amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles des ANE, une meilleure implication de ces derniers dans l'élaboration et l'ajustement des politiques agricoles et par ricochet une meilleure gouvernance des filières agricoles. Ceci a été rendu possible grâce aux appuis ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'arsenal juridique des CAB (décret approuvé en conseil des ministres) ; • Renforcement des capacités de gestion par la mise en œuvre des principes de la Gestion Axée sur les Résultats, mais aussi par un apprentissage dans la gestion des Conventions de subsides ; • Amélioration nette des capacités de plaidoyer de la PNOPPA (mécanismes intrant ananas, Avancement FNDA et LOIP) ; • Amélioration de la fonction d'avis des CAB à travers le nouveau guide de formulation des avis par les CAB et le pool d'élus et techniciens formés à cet effet ; • Amélioration de la fonction veille citoyenne de la PASCiB, à travers le nouveau manuel CCAP et le noyau de formateur mis en place ; • Renforcement de la fonction communication des ANE, via les outils « COM » développés avec le PAORC. A titre d'illustration, trois sites web ont été développés / redynamisés : www.pascibenin.org, www.pnoppabenin.org et www.cnabenin.org. En particulier cela permet déjà à la PNOPPA d'améliorer sensible sa veille informationnelle avec la base de ses membres ; <p>Toutes ces interventions d'accompagnement des ANE ont permis de renforcer leur légitimité et crédibilité auprès des différents partenaires, en particulier du MAEP qui les implique systématiquement dans toutes les instances de dialogue sectoriel, mais aussi des PTF qui ont augmenté considérablement leur appuis financiers à ces structures (PASCiB et surtout la PNOPPA).</p>
<p><i>Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'outcome (sur la base</i></p>	<p>Les trois indicateurs d'outcome, tels que définis dans la baseline, même lorsqu'ils sont disponibles, ne nous permettent pas d'apprécier dans quelle mesure l'environnement institutionnel du secteur a été ou non amélioré.</p>

<p><i>d'indicateurs y.c. marqueurs de progrès) :</i></p>	<p>Toutefois, des signes d'amélioration de l'exercice des missions régaliennes (MAEP / Structures Déconcentrées) et celles des (ANE), tels que présentés ci-dessus sont perceptibles. La mise en évidence des liens entre les outputs et l'outcome (recentrage / ciblage), nous permet de mieux apprécier notre contribution à l'outcome, qui rappelons n'est pas totalement sous la sphère de contrôle du volet.</p> <p>Enfin, l'exercice de cartographie des incidences avec l'ensemble de nos partenaires limitrophes en 2017 (voir annexe 4.8), avait permis de mettre en évidence leur perception des principaux changements significatifs. Son actualisation programmée en Q1 2019 devrait mettre en évidence l'évolution de ces changements « perçus » avec un accent plus particulier sur leur impact et durabilité. Ainsi, pour mémoire, nous pouvons rappeler :</p> <p>Au niveau du MAEP central :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des changements positifs sur les comportements et les pratiques de management des cadres du MAEP central, avec, en particulier : • L'inscription des cadres partenaires des activités du PROFI-VI dans une dynamique vertueuse de travail qui exige de ces derniers des contributions significatives aux différentes étapes du cycle des projets et initiatives financés par le PROFI-VI, depuis la formulation jusqu'à l'évaluation ; • La maîtrise de la planification et gestion des plans d'activités orientés par résultats ; • La professionnalisation des pratiques de planification opérationnelle ; • L'amélioration de la qualité du suivi-évaluation de la politique sectorielle au niveau central et sur les territoires ; • La clarification des domaines de compétences et du schéma d'intervention de l'ABSSA. <p>Au niveau des structures déconcentrées du MAEP (ex-CARDER):</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évolution des capacités de leadership et pratiques de management d'équipes et communication interne ; • La maîtrise de la planification et gestion des plans d'activités orientés par résultats ; • L'Adoption des approches et démarches partagées pour la promotion des filières et le conseil agricole ; • L'Amélioration de leur connaissance des acteurs intervenant sur les territoires et implication de ces mêmes acteurs dans des démarches participatives de planification, de coordination et de partage de méthodologies d'intervention. <p>Au niveau des ANE et CNA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance des textes communautaires et leur application dans les domaines de l'agriculture ;
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Une plus grande maîtrise des exercices de plaidoyer qui font partie des postures et modes d'intervention à renforcer vis à vis de l'Etat ; • Amélioration globale des contributions des ANE au dialogue sectoriel ; • Renforcement de la communication avec leurs membres ; • Une meilleure préparation et contribution des ANE aux revues sectorielles (cas de la revue 2015); • Le développement d'un réflexe de concertations entre les ANE pour plus de synergie d'action et de complémentarité entre leur mission respective. • Plus de communications (visibilité) sur les actions de plaidoyer et activités de la PNOPPA avec leurs membres (cas de plaidoyer pour achat institutionnel du riz local conduit avec le CCR-B).
<p><i>Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :</i></p>	<p>Dans la mesure où le PROFI-VI s'est préparé dès fin 2016 au nouveau contexte institutionnel (programmation Q4 2016), celui-ci a été sans incidence directe majeure sur la pertinence du volet institutionnel ; seul le résultat 2 a dû s'adapter pour tenir compte de l'évolution de ce contexte (Structures déconcentrées dédoublées avec 12 DDAEP à accompagner dès 2017 puis 7 ATDA à partir de début 2018, au lieu de 6 CARDER).</p> <p>Le retard dans la mise en œuvre des réformes qui avait significativement perturbé l'exécution des interventions en 2017, est désormais levé. En particulier les appuis au FNDA, mais surtout l'accompagnement de la mise en place des ATDA et leurs outils de planification, programmation et promotion des filières ont été effectifs tout au long de l'année 2018.</p> <p>Malgré la démarche et les efforts déployés en vue de l'appropriation et la pérennisation des dispositifs retenus au sein des fonctions appuyées (et donc leur incidence sur l'Outcome), la difficulté de mobilisation des budgets nationaux (hors contrepartie) afin d'assurer le fonctionnement des dispositifs en questions, et ce malgré une bonne perception des enjeux par les partenaires est une difficulté majeure hors contrôle du PROFI;</p>
<p><i>Résultats inattendus :</i></p>	<p>Rappelons que la CTB a été sollicité par l'UE, plus particulièrement le PROFI dont son volet institutionnel pour accompagner les réformes en cours, en parallèle à l'Aide Budgétaire Sectorielle importante envisagée dans le cadre du XIème FED est un signe qui ne trompe pas : l'intervention avec double ancrage du PROFI et les acquis sont bien appréciés par les partenaires limitrophes.</p> <p>L'outil cluster développée, notamment par le PROFI est maintenant clairement reconnu comme partie intégrante de la stratégie de promotion des filières.</p>

2.2.3 Impact potentiel

Comme pour les indicateurs d'outcome, les trois indicateurs d'impact, tels que définis dans la baseline et lorsqu'ils sont disponibles, ne nous permettent pas d'apprécier correctement les effets sur l'objectif général commun au PROFI VI et VO, à savoir : « *La compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles dans le respect des rôles des différents acteurs institutionnels sont assurés.* »

En ce sens, il semble plus judicieux de repérer quels sont les changements notables en matière d'environnement institutionnel du secteur (c'est-à-dire en rapport direct avec l'objectif spécifique du PROFI-VI).

Il est important de rappeler que l'année 2017 a été marquée par une concrétisation du recentrage de l'état sur ses fonctions régaliennes à travers le nouveau cadre institutionnel, **impact liés entre autres aux interventions et approches de la coopération belge en matière institutionnelle depuis environ 10 ans.**

Nous pouvons aussi rappeler parmi les dossiers sur lesquels l'AIMAEP I puis II ont eu à travailler :

- Le rôle désormais primordial des Acteurs non étatiques dans le dialogue sectoriel ;
- L'intégration de l'outil « cluster » dans la stratégie de promotion des filières agricole et son extension/ vulgarisation dans le cadre du nouveau contexte institutionnel, qui met en exergue l'orientation « marché » et les liens d'affaires entre acteurs autour d'une chaîne de valeur ;
- L'approche programme est maintenant intériorisée au sein du MAEP et de ses partenaires ; cependant, des efforts restent à faire pour le renforcement de la coordination sectorielle ;
- La capacité d'évaluation et d'élaboration de documents de stratégie au sein des cadres du MAEP s'est améliorée en témoigne la nouvelle stratégie sectorielle (PSDSA) qui a été élaborée sans intervention de consultant si ce n'est le costing qui l'accompagne (PNIA), ou encore plus récemment la Politique National de Sécurité Sanitaire des Aliments pour laquelle l'input des ressources propres du ministère et de son agence ABSSA a été déterminante pour la finalisation du document.

La mesure des **relations de causes à effet reste néanmoins toujours difficile à établir.**

En termes de probabilité d'impact, et compte tenu de l'approche de l'appui institutionnel visant la pérennisation, la **mise en œuvre effective (et étendue) des « inputs » de l'intervention relève désormais essentiellement d'une volonté managériale et budgétaire au niveau des partenaires limitrophes.**

En termes de **dimensionnement de l'impact**, le Volet Institutionnel du PROFI a une couverture nationale ; ainsi les « produits » (textes, stratégies, méthodes outils et guides) sont toujours « institutionnalisés » puis diffusés vulgarisés à cette échelle.

Au niveau des institutions publiques sont visées **une trentaine de structures** : le MAEP central, ses structures techniques et centraux concernés (7 structures), ses agences (3) et ses structures déconcentrées (19). **Au niveau des ANE et des CAB** sont visés aussi **plus d'une trentaine de structures** (2 ANE, CNA et 32 membres).

D'un point de vue du **renforcement des compétences** (et hors intervention du PAORC) une **estimation du public impacté est, à titre d'illustration**, de 2.162 cadres et agents (dont 13% de femmes) pour les activités du R1, de 2.637 cadres et agents (dont au moins 7% de femmes) pour les activités du R2 et de 694 cadres, agents et élus (dont 11% de femmes) pour les activités du R3.

2.3 Performance de l'output 1 :



« Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles »

2.3.1 Progrès des indicateurs

	Valeur Baseline 2014	Valeur cible 2017	Valeur 2017	Valeur cible 2018	Valeur 2018	Cible finale
Ind n°7 : Nombre de documents de politique agricole actualisés ou élaborés (PSRSA actualisé, PNIA actualisé, Politique sanitaire et phytosanitaire actualisée).	0	1	2	1	1	3
<i>Raisons des écarts de 2018</i>	P.m. PNSSA validée = 1					
Ind n°8 : Nombre de Plans nationaux de développement des filières (ou banque d'agrégation de clusters agricoles) élaborés.	0	2	na	1	2 Plans	6
<i>Raisons des écarts de 2018</i>	Plans nationaux réalisés d'où input PROFI = 2 plans nationaux campagne riz et anacarde (coordination PNDF par ATDA chef de file)					
Ind n°9 : Taux d'exécution du budget – programme du MAEP.						
Taux exécution physique	80,8%	89%	35,8%	92%	ND	92%
Taux exécution financière (base ordonnancement)	88,8%	94%	38,5%	98%	53,9%	98%
<i>Raisons des écarts de 2018</i>	Procédure MP lourde ; circuit de décaissement très long retard sur disponibilité des crédits (Q2)					
Ind n°10 : Taux d'exécution du plan d'échantillonnage ABSSA.	0%	40%	29.1%	70%	38,2%	70%
<i>Raisons des écarts de 2018</i>	Taux correct compte tenu des réformes en cours (mise en place des DDAEP = échantillons / contrôles)					
Ind n°11 : Niveau de mise en œuvre du plan d'action annuel genre dans le secteur agricole.	10%	50%	ND	60%	ND	60%

<i>Raisons des écarts de 2018 : na</i>	<i>ND et pas de cellule genre au MAEP</i>					
Ind n°12 : Niveau de mise en œuvre du plan d'action annuel, environnement dans le secteur agricole.	5%	40%	63%	60%	ND	60%
<i>Raisons des écarts de 2018</i>	Pas encore disponible					
Ind n°13 : Niveau de mise en œuvre du PSDRH.	1%	40%	nd	60%	ND	60%
<i>Raisons des écarts de 2018 na</i>	ND					
Ind n°24 : Volume financier transféré par le MAEP et ses partenaires pour la mise en œuvre du FADeC Agriculture (milliard FCFA)	0	2	1,3 MAEP + PROFI 1.1 = 2,4	3	MAEP Dot. 2018: 1,3	6
<i>Raisons des écarts de 2018</i>	Le MAEP abonde depuis 2015 à raisons de 1,3 Milliards par an					
Ind n°25 : Volume financier transféré par le MAEP et ses partenaires pour la mise en œuvre du FNDA.	0	6	0	8	MAEP Dot. 2018: 2,5	10
<i>Raisons des écarts de 2018</i>	Le MAEP abonde pour 2,5 milliards / ans, La coopération suisse entend abonder dès 2019					

2.3.2 État d'avancement des principales activités (3 ATN R1)

État d'avancement des <u>principales</u> activités ⁹	État d'avancement			
	A	B	C	D
<p><i>AO1.01. Améliorer la qualité des outils et des méthodes de management opérationnel du MAEP central.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un état des lieux préalable à la mise en place d'un logiciel GRH au MAEP • Appui à l'élaboration des statuts des ATDA et du FNDA • Appui à la description des postes et profils au niveau du MAEP central et des DT • Appui à la prévalidation des cadres organiques du MAEP 		X		

⁹ A : Les activités sont en avance
B : Les activités sont dans les délais
C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

État d'avancement des <u>principales</u> activités 9	État d'avancement			
	A	B	C	D
<p><i>A01.02. Réaliser des études et recherche-actions nécessaires au pilotage des politiques sectorielles et stratégies de promotion des filières agricoles.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Edition PSDSA-PNIASAN (dt cadre programmatique) et Stratégie Promo Filière • Contribution à la relecture de la SNCA • Appui à l'optimisation de la base de données suivi-évaluation du MAEP : Actualisation/finalisation des fiches d'enquête digitalisées ; Test/correction de l'outil de collecte de données réalisé ; Formation des formateurs réalisée pour les administrateurs. 		X		
<p><i>A01.03. Améliorer la collecte, l'analyse et la mise à disposition des utilisateurs des données et informations sur le secteur agricole.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des agents de collecte prévue après finalisation de l'outil et clarification du dispositif de collecte dans le cadre de la réforme (Report en 2019) 			X	
<p><i>A01.04. Apporter un appui au MAEP dans l'exercice de sa fonction de régulation du secteur agricole en général et de la promotion des filières agricoles en particulier.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au processus d'élaboration de l'avant- projet de loi d'orientation agricole : Appui aux réflexions thématiques comme input à la rédaction de l'avant-projet. (Validation de l'avant-projet prévue pour Q1 2019) • Relecture/mise à jour du recueil des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur agricole et la promotion des filières agricoles pour l'améliorer et le rendre plus facile d'utilisation • Conception, configuration, installation et paramétrage d'un logiciel/application de gestion des textes législatifs et réglementaires, des archives, des documents et des savoirs du secteur agricole 		X		

État d'avancement des <u>principales</u> activités 9	État d'avancement			
	A	B	C	D
<p><i>A01.05. Apporter une contribution spécifique à l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments (y incluant l'institutionnalisation de l'ABSSA).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de développement de l'ABSSA non disponible compte tenu du retard observé non seulement dans l'adoption du décret rectificatif de l'ABSSA suite aux réformes mais aussi le retard dans l'élaboration de la PNSSA Réalisation du diagnostic et élaboration du document de politique de SSA validé et réceptionné avec l'accompagnement de PROFVI, ONUDI/MIC, PAPVIRE et MAEP 			X	
<p><i>A01.06. Assurer la prise en compte des dimensions genre et environnement dans le secteur agricole</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Guide "Intégration Environnement et AIC" finalisé et édité en 500 exemplaires ; Formation sur le Guide "Intégration Environnement et AIC" pour le pool d'experts changement climatique et acteurs privés du secteur agricole; 		X		
<p><i>A0108.Appui à l'opérationnalisation du FNDA</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Actualisation du manuel adm-fin et comptable : démarrage différé pour prise en compte des résultats de l'étude sur le dispositif organisationnel du FNDA. Elaboration du plan de développement du FNDA ; NB: Consultant pris en charge par Coop. Suisse. Plan de développement du FNDA validé avec recommandations ; Relecture du document prévue avec la DG du FNDA Actualisation du manuel des guichets du FNDA, puis son édition et sa vulgarisation - cf. DCC pour budget Cadre organisationnel, la description des Postes & Profils du FNDA et grille de performance (Expertise PAORC) ; demande spécifique FNDA suite au succès sur autres agences ; Cadre organisationnel et fiches de description des postes et profils validés. Attente Adoption par CA FNDA . 			X	
<p><i>A01.09 Appui à l'opérationnalisation du FADeC Agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Elaboration du rapport-synthèse de la mission de suivi de la mise en œuvre des IC du FADeC-Agriculture gestion 2015, 2016 et 2017 ; Appui à la DAF/MAEP pour de le déblocage dotation FADeC-Agriculture 2018 ; 		X		

État d'avancement des <u>principales</u> activités 9	État d'avancement			
	A	B	C	D
<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réunions (Groupe Foncier et CCI/FADeC-Agriculture) ; Préparation et tenue réunions CCI-FADeC-Agri + rapportage ; • Elaboration de l'esquisse du schéma de financement du suivi des IC et synergies avec Coop Suisse sur FNDA et FADeC-Agriculture ; • Participation à l'atelier d'échanges des 6 et 7 mars 2018 pour la finalisation rapport de la mission d'échanges sur les IC et sur les recommandations de la session du CCI • Missions de suivi des CDAV Atacora, Atlantique Ouémé et Zou réalisées ; Réunions du CCI FADeC le 13 Septembre 2018 pour validation des rapports de ladite mission ; • Mission de suivi et de géo référencement des IC dans les 77 communes réalisées du 18 novembre au 8 décembre 2018 par trois équipes. Elaboration de la synthèse des rapports de mission des trois équipes finalisés ; contribution à l'Elaboration du répertoire national des IC géo-référencés. • Guide pratique de suivi-accompagnement des IC : processus lancé phase 1 réalisée (Quatre ateliers régionaux ont eu lieu avec les acteurs), atelier de conception programmé en janvier. 				

2.3.3 Analyse des progrès réalisés

Output 1 : Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles

<p><i>Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?)</i></p>	<p>Bien qu'il est noté des retards relativement importants sur certains chantiers (ABSSA, Gestion des données/suivi évaluation), toutes les activités menées au cours de l'année 2018 contribuent au renforcement des capacités institutionnelles du MAEP au niveau central notamment au niveau de ses fonctions essentielles.</p> <p><u>Au niveau de la fonction de pilotage et coordination sectorielle</u>, les capacités du MAEP se sont davantage accrues. En effet :</p> <ul style="list-style-type: none">i) Le MAEP avec l'appui technique et financier du PROFI-VI a accompagné, édité et vulgarisé tout nationale son arsenal politique et stratégique de promotion des filières agricoles (PSDSA, PNIA, Cadre programmatique, stratégie nationale de promotion des filières) et institutionnel (nouveau montage et rôles au niveau déconcentré DDAEP et ATDA) auprès de tous les acteurs directs et indirects. Ceci a contribué à mettre tous les acteurs au même niveau d'information, ce qui facilite le pilotage et la coordination. Il a été constaté au cours de ce processus que le MAEP central a vraiment pris le Lead et saisi l'occasion des grandes rencontres organisées dans le secteur pour diffuser les documents édités et partager la synthèse du contenu ;ii) Les capacités de planification, programmation, budgétisation et Suivi-évaluation suivant le nouveau cadre programmatique du PSDSA/PNIASAN se sont renforcées au cours de 2018. La digitalisation du système de collecte des données par la mise en place d'un système de collecte de données par Smartphone pour alimenter la base de données de suivi-évaluation du MAEP est effective. Le MAEP à travers une note de service a confirmé son choix de la plateforme AKVO FLOW pour la collecte des données dans le secteur agricole et a nommé les administrateurs de la plateforme. Le MAEP dispose aujourd'hui de fiche de collecte de données actualisées avec les indicateurs du nouveau cadre programmatique et testées en milieu réel, lesquelles fiches sont encodées sur la plateforme AKVO FLOW. Les administrateurs ont suivi une formation des formateurs. Les défis pour 2019 restent a) la clarification et la mise en place du mécanisme de suivi-évaluation du MAEP ; b) la généralisation de la collecte de données par smartphone c) la compatibilité entre la Base de Données ASH Registor du MAEP et la plateforme AKVO pour le transfert des données et la prise en charge de l'abonnement à la plateforme AKVO par le MAEP pour la durabilité.
--	--

- iii) Les capacités de suivi de la **prise en compte de l'environnement et de l'Agriculture Intelligente face au Climat dans les politiques/stratégies et projets/programmes du MAEP s'est renforcée** avec l'édition et la diffusion guide élaboré à cet effet. On note de plus en plus un leadership du MAEP sur cet aspect transversal qui s'est manifesté d'une part, par la prise d'une note de service à l'endroit de tous les intervenants dans le secteur agricole pour exiger la prise en compte des aspects environnementaux et climatiques, et d'autre part par la prise en compte de ces aspects dans les Plans Nationaux de Développement des Filières (PNDF) et les Plans de Développement Agricole de Pôle (PDAP) qui ont été élaborés en 2018.
- iv) Les capacités de coordination de la **fonction de « sécurité sanitaire des aliments » se sont nettement améliorées**. Le MAEP avec l'appui de PROFI-VI, de PAPVIRE-ABC et de ONUDI/CIR/MIC a réalisé un diagnostic du sous-secteur de la Sécurité Sanitaire des Aliments et élaboré une Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (PNSSA) qui devra permettre d'orienter les interventions dans ce sous-secteur. Bien que validée au niveau du MAEP et de ses partenaires, le défi pour 2019 reste l'adoption de cette politique par le Gouvernement, l'édition et la diffusion du document de Politique.

Au niveau de la fonction de régulation, les capacités du MAEP sont davantage renforcées. En effet, le MAEP avec l'appui de PROFI-VI et d'autres partenaires notamment la DDC, l'AFDI, consultants etc a élaboré une version préliminaire de l'avant-projet de **Loi d'Orientation Agricole de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle**. L'appui spécifique de PROFI-VI a consisté à appuyer les réflexions thématiques qui ont servi d'inputs pour la rédaction de la version préliminaire. Il a été noté que le leadership du MAEP à travers le tandem cabinet et DLROPEA s'est confirmé encore au cours de ce processus. Le cabinet et la DLROPEA respectivement Président et Secrétaire du Comité de Pilotage ont conduit tout le processus. Le défi pour 2019 reste la validation de l'avant-projet avec les décrets d'application.

Par ailleurs, comme cela a aussi été le cas au niveau déconcentré, le PROFI-VI continue d'accompagner le Ministère dans l'**opérationnalisation** de ses différents services par une contribution à l'élaboration de son cadre organique, à la définition des fiches de postes et profils au niveau central (en cours), et l'élaboration d'un recueil indexé et digitalisé des textes et règlements régissant le secteur (réception finale début 2019) afin de faciliter son accès conformément aux recommandations de l'évaluation mi-parcours de 2017.

Au niveau de la fonction mécanisme de financement, le leadership du MAEP s'est confirmé davantage dans l'**opérationnalisation du FADeC-Agriculture** : (i) Il a initié et conduit plusieurs missions de **suivi des sessions des CDAV** au niveau des 12 Départements, une mission de **suivi et de localisation des investissements communaux sur l'ensemble des 77 communes**, 4 sessions du **CCI/FADeC-Agriculture** pour apprécier les rapports des missions de suivi. Il a finalisé l'étude sur les mécanismes d'accompagnement technico-économique, de suivi-évaluation du processus de gestion du FADeC-

	<p>Agriculture et des IC. (ii) Il a avec l'accompagnement technique et financier de la Coopération Suisse et d'Enabel, procédé à la relecture du Manuel de procédures du FADeC-Agriculture. Le PROFI (synergie forte VI-VO) s'est engagé à élaborer un guide pratique et pédagogique d'accompagnement et de suivi des IC sur la base des enseignements sur terrain du mécanisme transitoire (CF. FAIA, PROFI-VO) et des premières expériences des communes sur fonds MAEP (Premières délibérations en 2017 sur dotation 2015-16-17), dont la phase 1 est déjà réalisée.</p> <p>Le FNDA, réaffirmé dans le PSDSA comme instrument majeur de financement du secteur agricole, est au cœur des préoccupations du MAEP. L'année 2018 a connu un regain d'activités grâce à l'équipe légère mobilisée autour du DG. Le PROFI-VI en étroite collaboration avec la Coopération Suisse a poursuivi la facilitation des conditions ayant permis au FNDA de disposer de certains outils. Il s'est agi notamment de l'élaboration du plan de développement du FNDA, de l'actualisation du manuel des guichets du FNDA, de la description des Postes & Profils du FNDA (avec son cadre organisationnel) de l'actualisation du manuel adm-fin et comptable (validé – approbation en CA 2019).</p>
<p><i>Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs)</i></p>	<p>Tous les appuis apportés au MAEP central au titre de 2018 ont contribué à améliorer non seulement ses capacités opérationnelles, techniques et organisationnelles mais aussi des progrès importants vers l'atteinte des cibles finales des indicateurs. En effet :</p> <p><u>En matière de pilotage et de coordination sectorielle :</u></p> <p>i) On note qu'avec la réalisation de la Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (PNSSA) en 2018, le MAEP dispose maintenant d'un arsenal politique et stratégique de promotion des filières agricoles quasiment complet. La cible finale prévue à la fin de l'intervention est atteinte en 2018.</p> <p>Il a été constaté au cours de tous ces processus que le MAEP a pris le lead et que les différents outils mis à leur disposition jusque-là sont intériorisés et valorisés. Par ailleurs, il est noté aussi que la plupart des acteurs intervenant dans le secteur s'alignent sur ces politiques et stratégies sectorielles.</p> <p>ii) Par rapport à la chaîne PPBS, on note également que la culture d'organisation des revues trimestrielles et semestrielles de suivi des performances avec les structures déconcentrées s'est poursuivie avec l'accompagnement de la DPP. Il a été noté également une meilleure implication de tous les partenaires dans l'appréciation de la performance du secteur agricole : PTF, OPA, Organisations de la Société Civile et Chambres d'Agriculture du Bénin (CAB). Cette implication des PTF et des Acteurs Non Etatiques renforce davantage la qualité du dialogue sectoriel coordonné par le MAEP. A l'issue des différentes revues de performance, on note un</p>

taux d'exécution financière de 53,9% relativement faible à ce qui est attendu soit 98%. Ceci est dû essentiellement à la mise en place tardive des crédits et au délai relativement long dans la chaîne de passation des marchés publics

- iii) Par ailleurs, on note des progrès importants en matière de **capacité d'élaboration d'outils de planification du développement des filières et du développement agricole** en général au niveau des pôles de développement agricole en lien avec les réformes (PNDF, PDAP, plans de campagnes etc). La DPP confirme de plus en plus son leadership dans la coordination et la conduite de ces processus d'élaboration d'outils de planification et de suivi des filières.
- iv) La formation du pool d'experts changements climatiques sur le contenu du guide mis à disposition ainsi que l'édition/vulgarisation dudit guide ont permis de renforcer le MAEP notamment la **cellule environnementale dans son rôle de pilotage et de suivi de la prise en compte de la thématique transversale « Environnement et Agriculture Intelligente face au Climat »**
- v) Dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines, vu que le MAEP fait partie des ministères qui expérimentent le « décrochage », un progrès important a été fait avec l'appui de PROFI-VI à travers l'identification des besoins en logiciels de **Gestion des Ressources Humaines**. Cet état des lieux est assorti de trois propositions de solutions informatiques avec les cahiers des charges et spécifications techniques pour permettre au MAEP de faire un choix. Il est à noter que lors de ce processus, la **DIP et la DAF qui sont les directions concernées ont confirmé leur leadership et se sont appropriés les résultats de l'état des lieux ainsi que les propositions de solutions informatiques**. Le défi pour 2019 reste que le MAEP achète sur fond propre le logiciel et que le déploiement et la formation des utilisateurs soient effectifs.

En matière de régulation, les **capacités ont été renforcées** (document d'orientation, accès aux textes), mas les liens avec les outputs et l'incidence sur la fonction régulation ne sont pas encore perceptibles et dépendent en grande parties des efforts budgétaires du MAEP en la matière.

- i) Les efforts de mise en œuvre du plan d'échantillonnage de l'ABSSA se sont poursuivis. Seulement, 2018 a enregistré un taux d'exécution faible (38,2%) de ce plan d'échantillonnage alors que 70% était attendu. Cette situation s'explique d'une part, par le fait du retard dans le recrutement de ressources humaines qualifiées pour l'ABSSA, et d'autre part, par le manque de clarification des relations entre l'ABSSA et les Directions Techniques et Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP).
- ii) Bien qu'ayant connu un retard important, les capacités administratives du MAEP ont continué à se renforcer. La réalisation de la description des postes et profils du MAEP central et des Directions Techniques a connu un taux d'exécution d'environ

	<p>10%. Le retard est essentiellement imputable aux difficultés de mobilisation de la contrepartie du MAEP et par la suite la faible disponibilité des acteurs pour leur participation aux ateliers de description.</p> <p>iii) Le MAEP avec l'appui de PROFI-VI dispose aujourd'hui d'un recueil des textes législatifs et réglementaires du secteur agricole qui est mis à jour, digitalisé et indexé et mis en ligne pour consultation. Des administrateurs de la DIP et de la DLROPEA ont été désignés et formés pour l'administration et l'actualisation permanente de la base de données. Cet outil vise à appuyer les DDAEP dans leur rôle de régulation, mais aussi à faciliter l'accès à tous des textes législatifs et réglementaires qui gouvernent le secteur. Ce chantier est à 90% d'exécution et le défi pour 2019 sera de valider les livrables (recueil et application informatique de gestion de la base de données) et de suivre le fonctionnement de l'application informatique.</p> <p><u>En matière mécanisme de financement du secteur agricole :</u></p> <p>Des avancées importantes ont été constatées en matière d'opérationnalisation du FADEC Agriculture avec la mise en place au niveau de la DPP/MAEP d'un PTAB FADeC-Agriculture, d'un schéma de suivi hebdomadaire des activités du CCI /FADeC-Agriculture et des améliorations apportées au Manuel de procédures du FADEC-Agriculture pour plus de simplification et traçabilité (suppression des CDAVs, forte implication des ATDA et DDAEP), élaboration d'un guide d'accompagnement et de suivi des IC (en cours) et un projet de réalisation d'un répertoire national des IC avec géo référencement, sur base des missions de suivi 2018.</p> <p>L'inscription depuis 2015 d'une dotation d'un milliard trois cent millions FCFA au titre du FADEC-Agriculture et son transfert effectif chaque année sur les comptes des communes, la reconduction du montant de ladite dotation pour 2018 dans le Budget Général de l'Etat sont des indicateurs qui attestent de la volonté du MAEP de faire du FADEC un instrument pour les investissements publics dans le secteur agricole.</p> <p>On a noté une forte implication du MAEP pour une opérationnalisation du FNDA : présence effective des membres du Cabinet voire du Ministre à diverses rencontres du FNDA, réunions du nouveau Conseil d'Administration, participation active dans les Groupes de référence d'études et ateliers de validation, etc.</p>
<p><i>Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence</i></p>	<p>La qualité du portage des activités continue d'impacter négativement la mise en œuvre efficiente de certaines activités.</p> <p>Les difficultés de mobilisation de la contrepartie du MAEP et par la suite la faible disponibilité des acteurs pour leur participation aux ateliers de description ont retardé la description des postes et profils pour le MAEP central et les directions techniques.</p>

<i>(positive ou négative)</i>	<p>La situation des ressources humaines de l'ABSSA, en particulier le processus de recrutement du personnel (en adéquation profil-poste) n'a pas encore connu son épilogue de sorte que la mise en œuvre des activités notamment l'exécution et le suivi du plan d'échantillonnage a connu des retards.</p> <p>Le nouveau mécanisme de suivi-évaluation du secteur suite aux réformes peine toujours à être mis en place de sorte que l'initiative de digitalisation de la collecte de données a connu un retard important faute de l'existence des hommes devant animer la collecte des données.</p>
<i>Résultats inattendus</i>	-

2.4 Performance de l'output 2

« Les structures déconcentrées du MAEP disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs. »

2.4.1 Progrès des indicateurs

Output 2 : « Les structures déconcentrées du MAEP disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs. »					
Indicateurs	Valeur de la <i>Baseline</i>	Valeur année N-1 (2017)	Valeur année N (2018)	Cible année N (2018)	Cible finale (2019)
Ind. n°14 : Taux d'actualisation des Plans Régionaux de développement des Filières existants en 2015 (14 existants).	0%	0% 4/14 plans rég.	0%	0%	100% (14)
Raisons des écarts de 2018	Pas d'actualisation dans les zones UFR (4 Plans), ni celles d'autres partenaires (GiZ Borgou et Collines: 2 plans) du fait des modifications induites par les réformes (séparation des fonctions) : dissolution des CARDER et création des DDAEP et ATDA				
Ind. n°15 : Nombre de Plans Régionaux des Filières élaborés.	0	25% (2/8)	2	7	100% (8)
Raisons des écarts de 2018	2 plans de campagne (anacarde et riz) élaborés en 2018 en réponse aux attentes des ATDA issues des réformes.				
Ind. n°16 : Taux d'exécution physique des PTAB des CARDER orientés promotion des filières.	92	n.a	n.a	95	94,5
Raisons des écarts de 2018	na				
Ind. n°17 : Taux d'exécution financière des PTAB CARDER orientés promotion des filières	90	n.a	n.a	92	92
Raisons des écarts de 2018	na				

2.4.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹⁰	État d'avancement :			
	A	B	C	D
<p><i>A02.01 Améliorer la qualité des outils et des méthodes de management opérationnel permettant aux CARDER de jouer efficacement leurs rôles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Appui-conseil de trois ATN aux 12 DDAEP et 07 ATDA dans exercice de leurs fonctions jusqu'en juillet. Contrats de Résultats DDAEP-PROFI 2018 élaboré et en cours d'exécution. Formation de 62 cadres des ATDA sur le nouveau cadre programmatique PSDSA et élaboration du PTBA 2018. Une formation-action réalisée au profit des cadres des ATDA. Mise en œuvre des ATDA : 3 ateliers de finalisation des fiches des postes et profils : contenu des postes et relations fonctionnelles. Noyau de formateurs internes constitué autour de la DAF, SGM et DDAEP. Elaboration du Manuel de procédures administratives, financières et comptables des ATDA et formation de 35 cadres des ATDA, principaux utilisateurs de ce manuel. Tenue du 2^{ème} cycle de Formation de 78 cadres des DDAEP et ATDA en éthique et déontologie administrative. Formation conduite par le Noyau de Formateurs DAF avec l'appui d'une formatrice. Formation en cascade 233 cadres des DDAEP par le Ndf sur Gestion Axée sur Résultats de Développement (GARD) sous la supervision des cartes de la DPP/MAEP. <p>Régulation : 3 ateliers d'internalisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux sous-secteur agriculture, élevage, pêche et transformations agroalimentaires ; 115 cadres des DDAEP touchés ; ateliers tenus sous la conduite des Directions Techniques concernées (DDPV, DPH, DE et DANA) sous la supervision de l'ABSSA.</p>		X		
<p><i>A02.02 Développer des compétences, outils méthodologiques et systèmes d'information permettant aux structures déconcentrées de jouer leur rôle de coordination des actions de promotion des filières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mécanisme et outils de coordination et de suivi évaluation des programmes nationaux de développement des filières (PNDF) élaborés sous le portage de la CSE/DPP/MAEP ; plans de 		X		

¹⁰

A : Les activités sont en avance
 B Les activités sont dans les délais
 C Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹⁰	État d'avancement :			
	A	B	C	D
<p>campagne riz et anacarde élaborés conformément aux outils validés pour 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux formations sur l'approche Value Links (approche filière et chaînes de valeurs) pour le personnel des ATDA et OPA réalisées par les membres du pool de formateurs du MAEP qualifiés sur cette thématique. Deux formations organisées pour 53 cadres. • Deux plans de développement agricole pôle (PDAP) pour Atacora Ouest (PDAP3) et Ouémé-Atlantique-Mono (PDAP 7) élaborés et validés par les acteurs des deux pôles sous le portage effectif de leurs ATDA et la supervision de la DPP/ MAEP conformément à la méthodologie harmonisée retenue par le MAEP. • Processus de renforcement des capacités des acteurs (ATDA-OPA-PSNF-MAEP) sur les clusters amorcés. Trois séances de sensibilisation organisées en synergie avec le PROFI-VO pour 115 participants. 				
<p><i>A02.03 Développer et systématiser des méthodes, outils et moyens du conseil agricole (incluant un conseil différencié en fonction du niveau des bénéficiaires et la création d'un « manuel de l'agent de conseil »).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de trois guides méthodologiques (CGEA, CdG-OP et CAM) de la collection « manuel du conseiller » avec l'appui des membres des NdF constitués en 2016, des personnes ressources et en synergie avec le PROFI-VO. • Edition et diffusion de mille (1000) exemplaires de cinq (5) guides méthodologiques actualisés (ACC, BPH, CGEA, CdG-OP et CAM) de la collection « manuel du conseil ». • Contribution à l'actualisation de la Stratégie Nationale du Conseil Agricole 2018-2025 (SNCA2) dont l'édition aura lieu en 2019. 			X	
<p><i>A02.04 Développer et systématiser des méthodes, outils et moyens d'assistance - conseil aux communes</i></p> <p>Actualisation du guide méthodologique Assistance Conseil aux Communes (ACC) de la collection « manuel du conseil » avec l'appui des personnes ressources et en synergie avec le PROFI-VO.</p>		X		

2.4.3 Analyse des progrès réalisés

Output 2 : Les structures déconcentrées du MAEP disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs.

<p><i>Lien entre les activités et l'output. (Comment les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?)</i></p>	<p>Au terme de l'intervention trois fonctions attribuées aux structures déconcentrées du MAEP (DDAEP et ATDA) sont améliorées :</p> <p>La fonction de planification-budgétisation alignée au cadre programmatique sectoriel est renforcée avec des formations en cascade sur la Gestion Axée sur les Résultats de Développement, sur l'élaboration de plans de travail et budgets (PTAB) alignés au PSDSA/PNIASAN et l'appui à l'élaboration et la validation des planifications départementales harmonisées intégrant les interventions des acteurs départementaux et régionaux (projets et programmes, ONG, OPA) au PTAB des DDAEP.</p> <p>La fonction de coordination de la promotion des filières est renforcée à travers l'appui à l'élaboration d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation des programmes nationaux de développement des filières, l'accompagnement à la déclinaison des programmes nationaux des filières anacarde et riz en plan de campagne annuel, la déclinaison du PSDSA/PNIASAN en plans de développement agricole pôle au profit des PDA de l'Atacora-Ouest et de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono. Pour permettre aux ATDA de mieux jouer leur fonction d'appui à la promotion des filières, leurs cadres ont été formés sur les outils de promotion de chaînes de valeurs et clusters agricoles (en cours). Un Noyau de Formateurs sur les clusters agricoles en cours de constitution au sein des ATDA et du MAEP pour former les facilitateurs (qui sont des cadres des Cellules Communales des ATDA, des OPA et des PNSF) qui seront cadres chargés d'accompagner la mise en place et l'animation des clusters au niveau des PDA.</p> <p>La fonction de conseil agricole renforcée avec le développement d'outils/édition de guides, l'actualisation de la Stratégie Nationale du Conseil Agricole, la constitution de Noyaux de Formateurs par thématiques (NF) qui dotent le secteur et le MAEP d'un capital humain compétent pour assurer le suivi, appui et conseil (SAC) des acteurs de terrain. La fonction de conseil étant partagée avec d'autres acteurs (OPA, prestataires de services), l'accent sera mis sur les aspects régaliens (normalisation de contenus, NF capable d'apprécier et homologuer les compétences des fournisseurs de conseil) et sur un dispositif de suivi-évaluation des effets et impact du Conseil.</p> <p>Pour y parvenir, la DQIFE, les DDAEP et les ATDA sont accompagnés dans leur organisation interne et dans la gestion et la mise en place de méthodes de travail, d'un point de vue technique et méthodologique.</p>
---	--

<p><i>Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs)</i></p>	<p>Le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (2017-2025) formulé par le MAEP a adopté par le Gouvernement en 2017 impose un nouveau cadre programmatique. Les réformes sectorielles engagées depuis 2016 par le gouvernement actuel ont fortement impacté les résultats et activités de ce volet. Les actions d'appui aux structures déconcentrées (ATDA et DDAEP) du MAEP ont été adaptées aux attentes de ces nouvelles structures issues du nouveau cadre institutionnel qui consacre la liquidation des six CARDER, la création de douze DDAEP jouant les rôles régaliens et de sept ATDA chargées de la promotion des filières.</p> <p>Suite à la clarification des missions et attributions de ces nouvelles structures, les activités se sont d'abord focalisées sur l'appui à leur opérationnalisation : internalisation des textes législatifs et réglementaires, formation en cascade des agents sur la GARD, élaboration et validation des PDH au profit des DDAEP ; contribution à la définition des fiches de postes et profils, formation des cadres sur le cadre programmatique et élaboration PTAB, la conception du manuel de procédures administratives, financières et comptables et formation utilisateurs, etc. au profit des ATDA.</p> <p><u>En termes de coordination départementale des interventions</u> l'élaboration et la validation des PDH adaptées au nouveau cadre programmatique et institutionnel ont permis aux DDAEP d'avoir un outil pour l'organisation des revues trimestrielles et semestrielles de suivi des performances du secteur au sein de leurs départements. Ces planifications départementales harmonisées seront reconduites chaque année en associant les tous acteurs publics (projets, programmes, les communes, les autres structures déconcentrées de l'Etat en lien avec le secteur agricole) et les acteurs privés dont les Organisations de Producteurs, ONG.</p> <p><u>En termes de coordination de la promotion de filières</u>, les Plans de développement agricole pôle 2018-2021 au profit des PDA de l'Atacora-Ouest et de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono ont été élaborés de façon participative et inclusive par les acteurs de ces PDA sous le portage effectif de leurs ATDA et la supervision de la DPP. Le processus d'élaboration de ces plans s'est inspiré de la méthodologie d'élaboration des PRDF intégrant les clusters. Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation des PNDF élaboré a servi de socle pour l'élaboration des plans de campagne 2019 des filières anacarde et riz sous le portage respectif des ATDA PDA4 et PDA1. Ces plans mis en œuvre et évalués permettront aux ATDA qui portent le lead des filières concernées d'obtenir des informations consolidées pour rendre compte périodiquement de l'évolution de la mise en œuvre de leurs PNDF.</p> <p><u>En termes de Conseil Agricole</u>, consolidation d'acquis par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la constitution d'une base de données contenant tous les agents formés, leurs postes et contacts, afin de pouvoir les consulter et mobiliser au besoin ;
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • la contribution à l'actualisation de la Stratégie Nationale du Conseil Agricole (SNCA2 2018-2025) validée en Conseil des Ministres • l'actualisation des guides ACC, CAM, CGEA et CdG-OP par valorisation des expériences des membres des NF constitués en 2016 ; • l'édition de cinq Guides méthodologiques de la collection « Manuel Conseiller ». <p>Cet axe de travail a été ralenti en attente des dispositions devant permettre la mise en œuvre du Conseil Agricole par les prestataires ayant obtenu l'agrément délivré par le MAEP, consacrant ainsi l'opérationnalisation de la SNCA2.</p>
<p><i>Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative)</i></p>	<p>La réforme institutionnelle du secteur qui a consacré la création des DDAEP et des ATDA a augmenté le nombre de partenaires limitrophes qui est passé de six (6) à dix et neuf (19) ayant des attentes diversifiées et multiformes coïncidant avec la dernière année d'intervention du volet. Au même moment, le nombre d'ATN d'accompagnement de proximité de ces partenaires est passé de six à trois. La stratégie de planification avec les partenaires avec comme produit les contrats de résultats dont les responsabilités sont partagées a permis de régler cette difficulté. La synergie développée avec le PAORC ayant permis la description des fiches de postes et Profils des DDAEP et des ATDA a permis d'atténuer les conflits d'attribution nés suite à la mise en place des agents de ces nouvelles structures créées.</p> <p>L'articulation avec l'appui sectoriel de l'Union Européenne (PADSA) qui démarrera en 2019 est une alternative pour assurer la continuité de l'appui et la consolidation des acquis.</p>
<p><i>Résultats inattendus (positifs ou négatifs)</i></p>	<p>-</p>

2.5 Performance de l'output 3

« En partenariat avec le MAEP, la CNA et les faitières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un encadrement et des services de qualité à leurs membres »

2.5.1 Progrès des indicateurs

Output 1 : En partenariat avec le MAEP, la CNA et les faitières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un encadrement et des services de qualité à leurs membres					
Indicateurs	Valeur Base-line 2014	Valeur année 2017	Valeur année 2018	Cible année 2018	Cible finale
Ind n°18 : Niveau de satisfaction des membres de la PNOPPA par rapport à la qualité des services rendus par leur faitière	Moyen	Moyen	ND	Elevé	Elevé
<i>Raisons des écarts 2018 : non déterminé pour 2018 ; valeur 2018 sera disponible en Q1 2019</i>					
Ind. n°19 : Niveau de satisfaction des membres de la ReCAB par rapport à la qualité des services rendus par leur faitière.	Faible	Moyen	ND	Elevé	Elevé
<i>Raisons des écarts 2018 : non déterminé pour 2018 ; valeur 2018 sera disponible en Q1 2019</i>					
Ind. n°20 : Niveau de satisfaction des membres de la PASCiB par rapport à la qualité des services rendus par leur faitière.	Moyen	Moyen	ND	Elevé	Elevé
<i>Raisons des écarts 2018 : non déterminé pour 2018 ; valeur 2018 sera disponible en Q1 2019</i>					
Ind. n°21 : Taux de réalisation des plans annuels de renforcement des capacités de PASCiB	0%	26% 14/54	52% 28/54	60%	60%
<p><i>Raison des écarts : Retard dans la mise en œuvre des PRC ; équipe technique restreinte (03 cadres techniques seulement pour piloter l'ensemble des activités de la PASCiB) et surchargée (solicitation tous azimuts de la PASCiB par les partenaires aussi au niveau national qu'international) ;</i></p> <p><i>Par ailleurs, 5 actions / activités du PRC initiées en 2018 seront achevées en 2019 ; ce qui donnerait un taux de 61% (toutes activités confondues).</i></p> <p><i>Ce taux sera mieux affiné à la fin du premier trimestre de 2018 lorsque le rapport annuel consolidé des activités de la PASCiB sera disponible.</i></p>					
Ind. n°22 : Taux de réalisation des plans annuels de renforcement des capacités de ReCAB	0%	16% 10/64	42% 27/64	60%	60%

Raison des écarts : Retard dans la mise en œuvre des PRC ; départ de deux cadres techniques importants (SG et CP) en 2018 et remplacement d'un seul (SG) après 3 mois de vacances de postes ; contextes réformes et des élections freinent l'ardeur des élus

Par ailleurs 18 actions / activités du PRC initiées en 2018 seront achevées en 2019 ; ce qui donnerait un taux de 70% (toutes activités confondues).

Ce taux sera mieux affiné à la fin du premier trimestre de 2018 lorsque le rapport annuel consolidé des activités de la CNA sera disponible

Ind. n°23 : Taux de réalisation des plans annuels de renforcement des capacités de PNOPPA	0%	25% 18/73	51% 37/73	60%	60%
---	----	--------------	--------------	-----	-----

Raison des écarts : Retard dans la mise en œuvre des PRC ; équipe technique restreinte (5 cadres techniques seulement pour piloter l'ensemble des activités de la PNOPPA) et surchargée (sollicitation tous azimuts de la PNOPPA par les partenaires aussi bien nationaux qu'internationaux)

Par ailleurs 11 actions / activités du PRC initiées en 2018 seront achevées en 2019 ; soit un taux de 66% (toutes activités confondues).

Ce taux sera mieux affiné à la fin du premier trimestre de 2018 lorsque le rapport annuel consolidé des activités de la PNOPPA sera disponible

2.5.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹¹	État d'avancement			
	A	B	C	D
<p><i>AO3.01 : Elaborer des plans de renforcement des capacités spécifiques sur la base de diagnostics organisationnels /institutionnels partagés :</i></p> <p>Trois (03) avenants aux conventions de subsides signées et mises en œuvre avec la CNA, la PASCiB et la PNOPPA pour une durée de 6 mois.</p> <p>Un pool de six techniciens des ANE à raison de 2 cadres par structure dont un cadre technique et un cadre financier recyclé sur la gestion des conventions de subsides.</p> <p>Neuf (09) rapports techniques et financiers trimestriels élaborés, amendés et finalisés par les trois partenaires bénéficiaires des conventions de subsides ; les rapports techniques et financiers du Q4-2018 seront transmis en Janvier 2019.</p>		X		

¹¹ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

<p><i>A03.02 : Assurer un accompagnement (méthodologique et logistique) de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités</i></p> <p>Un manuel sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) a été élaboré et validé avec les acteurs de la société civile et est disponible. Il est prévu l'édition de ce manuel en 2019. Un noyau de formateurs de douze (12) cadres techniques de la PASCiB a été mis en place et outillé pour former les autres membres de la PASCiB sur le manuel CCAP à travers la conception et la validation de dix (10) modules de formation sur le manuel CCAP.</p> <p>Une campagne de plaidoyer sur les intrants spécifiques ananas a été réalisée par la PNOPPA, l'AIAB et les 4 faitières de producteurs d'ananas du Bénin (FENACOPAB, RePAB, AGPAB et Plateforme IRA). Cette campagne de plaidoyer qui s'est déroulée en 3 grandes phases a débouché sur une proposition de mécanisme de gestion des intrants ananas qui a fait objet de négociations avec la SODECO. Les négociations ont accouché d'une promesse d'accompagnement de la SODECO pour la mise en place de ces intrants à hauteur de 1,8 milliards de FCFA qui a fait objet d'une restitution aux différentes parties prenantes du plaidoyer.</p> <p>L'une des réformes engagées dans le secteur agricole a consisté à réorganiser le FNDA. Vu que l'aboutissement de ce processus piétine, la PNOPPA a initié un atelier de dialogue en Avril 2018 avec les pouvoirs publics sur l'opérationnalisation effective du FNDA. Cet atelier d'échanges qui a été placé sous la houlette de Ministre en charge de l'agriculture et piloté par son DC a permis à tous les acteurs du secteur d'être mieux informés de la situation du FNDA et de proposer des mesures adaptées pour lever certains freins à l'opérationnalisation du FNDA. Ces différentes mesures ont été consignées dans une feuille de route et partagée avec tous les acteurs.</p> <p>Des deux avants – projets de décrets introduits pour approbation et signature en conseil de ministres, un seul a connu une évolution significative. Il s'agit de l'avant – projet de décret portant approbation des statuts de la CNA. Suite aux orientations de la cellule Juridique de la Présidence de la République et du Comité Interministériel, ce texte juridique a été soumis à approbation du Conseil des Ministres qui l'a adopté en sa session 25 Juillet 2018. A la suite de son adoption, trente – six (36) élus et techniciens des CAB dont cinq (05) femmes ont été formés sur le nouveau décret portant statuts de la CNA sous la houlette du CT-OPEA, du CCJ et de la DLROPEA MAEP.</p> <p>Conformément à la mission clé des CAB de formuler régulièrement des avis aux pouvoirs publics sur les politiques et réformes du secteur agricole, un (01) Guide de construction et de formulation des avis par les CAB a été élaboré et validé avec le SGM, la DLROPEA, le CT-OPEA et les CAB. Il est prévu de procéder à son édition en 2019. Par ailleurs, un noyau de vingt-neuf (29) Elus et techniciens des CAB a été formé sur l'utilisation de ce guide de construction et de formulation des avis des CAB afin d'être outillé sur la formulation des avis vis – à – vis des pouvoirs publics.</p> <p>Le diagnostic institutionnel de la PNOPPA a révélé l'inexistence d'un dispositif formelle de surveillance / veille du dans le secteur agricole et qui devrait nourrir les actions de plaidoyers de la PNOPPA. Cette insuffisance a été</p>	X			
---	---	--	--	--

corrigée avec la mise en place du dispositif de veille de la PNOPPA et la formation des points focaux chargés d’animer le dispositif. Cette formation qui s’est déroulée en deux sessions (une au Sud et une au Nord) a débouché sur la mise en place d’une plateforme créée sur Télégram et qui sera animée par les 67 points focaux formés à cet effet. Cette plateforme est gérée par le Chargé de Communication de la PNOPPA. Enfin, il est souhaité qu’un accompagnement puisse être réalisé à cette plateforme dans l’animation et la gestion de la veille informationnelle.

Une campagne de plaidoyer a été initiée en fin d’année (Q4-2018) par la PNOPPA afin de doter le sous – secteur semencier d’un dispositif / mécanisme efficace de production, de certification et de commercialisation des semences végétales hors coton. Cette action de plaidoyer a débouché sur une ébauche de mécanisme efficace de production, de certification et de commercialisation de semences végétales élaborée avec tous les acteurs concernés par le sujet et la mise en place d’un comité chargé de la finalisation du projet de mécanisme et la prise d’un arrêté de gestion de ce mécanisme. Ce mécanisme qui vient en appui au cadre juridique et institutionnel défini par la politique doit être inclusif et être capable de mobiliser et de canaliser toutes les énergies et les ressources humaines, matérielles et financières afin d’assurer une réelle amélioration des conditions de vie des petits producteurs agricoles à partir d’une augmentation durable des performances. Il est donc attendu du comité mis en place la finalisation de ce mécanisme et les actions de plaidoyer pour la prise dudit arrêté en 2019.

Le manuel admin-fin actualisé de la CNA élaboré depuis 2006 a été actualisé via deux retraites d’actualisation animées par les cadres financiers des CAB et les cadres de la PRMP du MAEP. Ce manuel a donc été mis à jour conformément aux réformes de restructuration des CAB et aux nouvelles dispositions du code des marchés publics. Ce manuel sera finalisé, validé et internalisé en 2019.

Diverses actions prévues sur les conventions de subsides des ANE ont été menées en synergie avec le PAORC et ont permis de déboucher sur les produits suivants :

Un noyau de quinze (15) techniciens de la PASCiB, huit (08) techniciens des CAB et huit (08) techniciens de la PNOPPA a été formé et outillé sur l’élaboration d’un bulletin d’information ou newsletter. Il reste à accompagner les structures bénéficiaires de ces actions dans le formatage et la diffusion de ces bulletins d’information.

Trois (03) plans de communications ont été élaborés et validés pour la CNA, la PASCiB et la PNOPPA. Ces différents plans de communication comportent plusieurs actions et il est prévu d’accompagner la mise en œuvre de certaines actions sous forme de simulation de mise en œuvre de plan de communication.

Trois (03) sites web pour la PASCiB (www.pascibenin.org), pour la PNOPPA (www.pnoppabenin.org) et pour la CNA (www.cnabenin.org) associés à une newsletter ont été réalisés ou actualisés selon les cas, rendus opérationnels et hébergés pour 05 ans (sept 2018 - sept 2023) avec la possibilité d’accueillir des sites de leurs organisations membres. Ces sites

<p>complètement opérationnels ont déjà connu une certaine animation avec la mise en ligne de certaines publications et actualités des trois structures accompagnées (PASCiB, PNOPPA et CNA).</p> <p>Un noyau de dix (10) cadres techniques des CAB, de sept (07) cadres de la PNOPPA dont deux (2) femmes et de quatre (04) cadres de la PASCiB dont deux (02) femmes ont été spécialement formés sur la planification stratégique et le développement des outils de suivi-évaluation.</p> <p>Un pool de techniciens et élus des CAB, de la PNOPPA et de la CNA ont formé sur la gestion axée sur les résultats de développement (GARD).</p>				
--	--	--	--	--

2.5.3 Analyse des progrès réalisés

OUTPUT 3 : En partenariat avec le MAEP, la CNA et les faïtières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un encadrement et des services de qualité à leurs membres.

<p><i>Lien entre les activités et l'output. (Comment) les activités contribuent-elles (toujours) à l'atteinte de l'output (ne pas discuter des activités en tant que telles ?)</i></p>	<p>Les actions de renforcement de capacités réalisées en 2018 via la mise en œuvre des conventions de subsides contribuent toutes à renforcer les capacités de la CNA et des ANE à mieux jouer leurs rôles conformément au cadre institutionnel du secteur agricole dans le respect des mandats des différents acteurs et à offrir des meilleurs services à leurs membres.</p> <p>Grâce aux appuis du PROFI-VI, le processus d'élaboration d'un nouveau décret pour la CNA entamé depuis 2017 a connu son épilogue avec l'adoption par le Conseil des Ministres en sa session du 25 Juillet 2018 des nouveaux statuts de la CNA. Ainsi donc la CNA vient de renforcer son arsenal juridique pour mieux contribuer à la gouvernance des filières et jouer le rôle qui est le sien. Au-delà de disposer du texte légal/juridique, il faut en maîtriser le contenu. Ainsi, les élus et techniciens des conseils exécutifs des CAB ont été formés par la Cellule Juridique du MAEP sur le contenu du nouveau décret avec l'appui du CT-OPEA et de la DLROPEA MAEP.</p> <p>De plus, la fonction de formulation des avis sur les politiques publiques et réformes dévolues à la CNA a été renforcée par l'élaboration d'un guide de formulation des avis par les CAB et par la mise en place au sein des CAB d'un noyau de techniciens et d'élus outillés pour formulés des avis à l'endroit des pouvoirs publics pour une meilleure gouvernance des filières agricoles.</p> <p>De même, la fonction de veille citoyenne de la PASCiB dans le secteur agricole a été renforcée par l'élaboration d'un manuel de contrôle citoyen de l'action publique et la mise en place d'un noyau de formateurs au sein de la PASCiB sur ledit manuel qui formeront les points focaux et relais départementaux de la PASCiB sur le contrôle citoyen de l'action publique. Ce manuel sera édité et mis à la disposition de tous les points focaux et relais de la PASCiB afin qu'ils jouent mieux leurs rôles dans leurs zones respectives.</p> <p>Par ailleurs, les capacités de plaidoyers et d'alliances stratégiques de la PNOPPA se sont accrues par la conduite de deux campagnes de plaidoyers qui ont abouti à la mise en relation entre les faïtières de producteurs d'ananas et la SODECO pour la fourniture d'intrants pour la campagne 2019 et à l'accélération du processus d'opérationnalisation du FNDA. Une autre campagne de plaidoyer vient d'être lancée en Q4-2018 et permettra à la PNOPPA de peaufiner davantage ses stratégies et actions de plaidoyers.</p>
--	---

	<p>Mieux, pour alimenter / nourrir ces actions de plaidoyers par des situations réelles des acteurs agricoles et bien identifier les thématiques / sujets de plaidoyer, la PNOPPA vient de mettre en place un dispositif de veille informationnelle qui couvre l'ensemble du territoire national et la plupart des filières agricoles. Ce dispositif composé de 67 points focaux veille informationnelle permettra d'avoir des éléments tangibles et réels de la mise en œuvre des différentes politiques et réformes mises en œuvre sur le terrain et facilitera grandement l'organisation des actions de plaidoyers de la PNOPPA à l'endroit des pouvoirs publics pour une meilleure promotion des filières agricoles.</p> <p>Les mécanismes de communication des trois partenaires non étatiques ont été renforcés par l'opérationnalisation de leurs sites web et l'accompagnement dans l'animation de ces sites via l'ajout de contenus à ces sites (publications et articles des activités menées). De même, le mécanisme de veille informationnelle mis en place au sein de la PNOPPA facilitera le flux d'information entre les OPA membres de la PNOPPA d'une part mais aussi entre ces OPA et leur plateforme qu'est la PNOPPA.</p>
<p><i>Progrès réalisés par rapport à l'atteinte de l'output (sur la base d'indicateurs)</i></p>	<p>Les actions de renforcement de capacités réalisées en 2018 ont contribué à renforcer les ANE dans leurs rôles et mandats conformément au cadre institutionnel du secteur agricole et enclenché certains changements aussi bien au niveau des ANE que des pouvoirs publics.</p> <p>En dehors des indicateurs qui montrent une évolution sensible des taux de mise en œuvre des actions de renforcement de capacités (+100% PASCiB, +104% PNOPPA ; +162% CNA), on dénote certains changements au niveau de ces ANE.</p> <p>La crédibilité des CAB s'est renforcée avec l'adoption d'un nouveau décret portant statuts de la CNA conformément à la loi régissant ces CAB. Ceci traduit la volonté manifeste du gouvernement d'accompagner les réformes engagées au niveau des CAB, d'aller certes graduellement dans la mise en place des CAB mais d'améliorer ainsi la crédibilité et l'efficacité de la CNA</p> <p>Les Chambres d'agriculture sont outillés et capables de conduire un processus de formulation d'avis vis – à – vis des pouvoirs publics à l'instar des autres institutions consulaires. Certes, il faudra un accompagnement à ces CAB pour une prise en main effective du processus. De plus, les appuis continus ont renforcé la qualité de leur participation aux différents fora et qui leur vaut aujourd'hui d'être mieux sollicité par le MAEP que par le passé.</p> <p>La PNOPPA a pu conduire des campagnes de plaidoyers de bout en bout jusqu'à l'obtention des résultats concrets (intrants ananas, FNDA) ; ce qui dénote de sa capacité à piloter des actions de plaidoyers mais</p>

	<p>aussi de la qualité des propositions de plaidoyer afin d’avoir des résultats concrets pour ses membres (efficacité des plaidoyers).</p> <p>Grâce aux efforts réalisés en matière de communication digitale et de réorganisation (animation de différents groupes / fora via les réseaux sociaux : groupe google, telegram, whatsapp), on note un début d’amélioration du flux d’information au sein des ANE. Les techniciens et élus sont mieux informés que par le passé des actions / activités de leurs faïtières. De plus, la visibilité des actions va s’accroître davantage avec l’opérationnalisation toute récente de leurs sites web.</p> <p>Enfin, grâce aux divers appuis reçus, la crédibilité de trois partenaires s’est accrue au point d’être régulièrement sollicités et consultés par les MAEP mais aussi par les autres partenaires au développement (ProCAD, ProCAR, etc.)</p>
<p><i>Difficultés qui se sont présentées, facteurs d'influence (positive ou négative) :</i></p>	<p>La forte sollicitation de la PASCiB et de la PNOPPA sur divers fronts par différents partenaires aussi bien nationaux qu’internationaux, conjuguée à leurs secrétariats techniques permanents limités en ressources humaines, a créé plusieurs conflits d’agenda et handicapé la mise en œuvre des activités.</p>
<p>Résultats inattendus (positifs ou négatifs) :</p>	

2.6 Thèmes transversaux

2.6.1 Genre

Dans le cadre du nouvel AOF du MAEP (Juillet 2016), la position de la cellule genre n'est plus retenue au rang de service. Parallèlement aucune requête ne nous est parvenue sur ce thème depuis, afin d'opérationnaliser le plan d'action genre du MAEP.

Néanmoins une mission de backstopping a permis de faciliter l'élaboration d'une stratégie genre pour le PROFI ainsi qu'un exercice de « budget scan » actualisé pour 2017 et 2018 (compilation au niveau de l'UAC du PROFI).

2.6.2 Environnement

Au titre de l'année 2018, l'accompagnement de PROFI-VI à la Cellule environnementale du MAEP s'est poursuivie pour la mise en œuvre du plan d'action environnementale du secteur. Sur la base du guide de prise en compte de l'environnement et de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans les projets/programmes et politiques/stratégies sectorielles, réalisé en 2017, il s'est agi concrètement d'appuyer :

- La Cellule à former le pool d'experts changement climatique à l'utilisation dudit guide. Ont participé à cette formation les cadres des directions centrales, techniques et départementales du MAEP (la DPP, la DSA, la DPH, la DE, la DQIFE, la DGR, la DANA, la DLROPEA, la DPV et les DDAEP), les Acteurs Non Etatiques, les UFR (AD et MC), soit un total de quarante-un (41) participants dont huit (08) femmes. Il est à noter que la formation a été essentiellement pratique avec des études de cas qui ont permis de pratiquer les différents outils (la *matrice d'analyse de vulnérabilité*, la *matrice d'identification des options d'adaptation*, la *matrice d'analyse multicritères*, la matrice de Léopold, etc).
- La Cellule à éditer le guide AIC en 500 exemplaires pour une meilleure diffusion.

Les principaux changements notés à l'issue de cette formation sont la prise d'un arrêté ministériel qui contraint les projets/programmes à élaborer leur Cadre de Gestion Environnementale et Social ou leur Plan de Gestion Environnementale. Aussi, il a été noté que la Cellule a veillé à la prise en compte de l'environnement et de l'Agriculture Intelligente face au Climat au cours du processus d'élaboration des Plans de Développement Agricole des Pôles (PDAP).

2.7 Gestion des risques

Identification du risque			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Etat d'avancement	Statut
Risque de faible portage des changements et outils développés > Evolution du risque : problème surtout de disponibilité en RH des certains services	2016 dans le cadre du processus de recentrage	OP	Moyenne	Elevé	Elevé	Recentrage élaboré autour de dispositif dont les conditions d'intervention incluent non seulement une demande du partenaire mais surtout une contractualisation (contrat de résultat, convention de subside) avec un portage clair, ainsi qu'un engagement en terme de budget de fonctionnement / pérennisation.	UFAI	2019	Faible disponibilité en RH; exemples: - SRH avec dossier P&P, Logiciel GRH; - DPP avec dossiers PDH/ DDAEP et PNDF-PDAP /ATDA ; - DQIFE avec SNCA, Guides CA, Cluster; - Risque surcharge au niveau des ATDA confirmé. >> Adaptation du chronogramme et recherche de la contractualisation (cf. approche AI) CTOS spécifique octobre 2018 et stratégie de pérennisation: en cours de finalisation	EC

Identification du risque			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Etat d'avancement	Statut
Déblocage difficile des budgets de contrepartie (Equipement ATDA, Smartphone,), MAEP (P&P, AKVO), ATDA (Cluster);	2018	Dev	Elevé	Moyen	Elevé	Suivi des MP au niveau du MAEP: Pour AKVO compensation avec budget Régie après modification Budget Idem pour smartphone en régie 2019 dans le cadre du réaménagement Budget	UAC	sept-18	Lancement effective des MP smartphone et équipement ATDA à fin juin 2018: SUIVI requis - CTOS spécifique réalisé le 4/10/2018 sur le thème "stratégie de pérennisation": engagements mutuels sur PTAB 2019. Décision : MP Smartphone sur Régie lancé (AMI)	EC
Forte sollicitation/ financement PTF qui retarde l'exécution des CSub VI	2018	OP	Elevé	Moyen	Elevé	Suivi rapproché et accompagnement des ANE dans l'exécution et justification des tranches (cf. ATN)	UFAI	déc-18	La tranche 3 a pris un peu de retard mais sera décaissé en juillet 2018; nécessité néanmoins de report de la tranche 5 (&6) en 2019: Tanche 4 ok PNOPPA décembre mais report 2019 pour CNA et PASCiB (dû aussi à attente intervention PAORC sur outil COM)	EC
Risque liés à la perspective des élections législatives d'Avril 2019 :faible disponibilité des partenaires limitrophes (retard prévisibles)	déc-17	OP	Elevé	Moyen	Elevé	En tenir compte dans la planification des activités pour veiller à la disponibilités des partenaires clés	UFAI	juin-19	A suivre et adaptation requise en Q1 2019, le cas échéant	EC

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Réorientations stratégiques

En parallèle aux efforts déjà mentionnés d'adaptation aux réformes institutionnelles, il est utile de rappeler que suite à la demande de l'Union Européenne dans le cadre du PADDSA (XIème FED) pour un accompagnement institutionnel en coopération délégué au niveau déconcentré et décentralisé, une réorganisation de l'UFAI et de ses activités du Résultat 2 (Structures décentralisées du MAEP) a été nécessaire dès le 2^{ème} semestre 2017 afin de préparer cette intervention (complémentarité) mais aussi éviter par anticipation des chevauchements éventuels. Cela s'est traduit notamment en termes de progressivité des appuis à l'installation des DDAEP (2017) puis des ATDA (2018) et dans un second temps à la maîtrise des outils nécessaire à l'exercice de leur missions respectives, à savoir concernant 2018, les fonctions de planification des ATDA (PTAB, PDAP) et de coordination des filières (Outil de suivi-coordination des PNDF et 2 plans de campagne riz et anacarde).

Concernant le Résultat 1 (MAEP central), il y a eu nécessité de bien rechercher les complémentarités et assurer la « passation des acquis » avec la partie centrale des appuis complémentaires du PADDSA en anticipation de l'intervention du bureau d'étude (appuis management, appuis stratégies, chaîne PPBS, FNDA et FADeC, ...).

L'ouverture en matière de conseil agricole aux acteurs privés nécessite aussi une réorientation des appuis en matière de promotion des filières aux acteurs tant publics que privés (exemple : formations « cluster », neutralité des guides quant aux futurs utilisateurs publics/privés).

Au regard de la mise en place effective des réformes, des acquis de l'AIMAEP I et II, du temps d'exécution restant (juin 2019 et clôture en septembre 2019), du budget encore disponible, des interventions d'autres partenaires (ex : coopération suisse, coopération déléguée UE), le recentrage de 2016 a été actualisé pour mieux cibler les produits 2018 et 2019 (*voir annexe 4.9*).

Globalement l'année 2019 est une année de consolidation, sans nouveaux chantier avec n effort de capitalisation des approches et résultats (dispositifs et produits) en vue d'une pérennisation dans les meilleures conditions.

Les questions clés qui sous-tendent les actions retenues s'inscrivent-elle bien dans un schéma de pérennisation du dispositif / domaine :

1. au niveau institutionnel : qui va porter par la suite ?
2. au niveau technique : est-ce que les acteurs ont les capacités techniques nécessaires pour poursuivre ;
3. au niveau économique/financier : est-ce que les moyens financiers pour poursuivre sont garanties au niveau du partenaire sur base de ressources financières pérennes ?

Bien conscient, que le PROFI-VI ne peut couvrir de façon exhaustive tous les aspects de tel ou tel dispositif, le CTOS (octobre 2018) d'échange sur ce thème de la pérennisation a permis non seulement de caller les engagements mutuels pour les 6 mois d'exécution restant mais aussi de mettre en exergue les éléments (textes, capacités mais surtout les moyens de fonctionnement) qui manquent, ce qui facilite la capitalisation des acquis et la prise de conscience de ces facteurs de pérennisation par les partenaires, les décisions qui en découlent étant hors de la zone de contrôle du PROFI.

3.2 Recommandations

Il n'y a pas de recommandations spécifiques autres que celles liées aux décisions prises en SMCL (voir annexe 4.2).

3.3 Enseignements tirés

Enseignements tirés :	Public cible
<p>En références aux enseignements tirés et déjà mentionnés dans les rapports précédents (en particulier la mission de backstopping puis l'évaluation mi-parcours 2017) il a été souligné que les approches et méthodes d'intervention de l'UFAI sont des facteurs clés de changement au niveau de nos partenaires autant que les produits délivrés eux-mêmes. Rappelons par exemple :</p> <p>La systématisation de la contractualisation avec les partenaires limitrophes ;</p> <p>La systématisation des groupes de référence pour le suivi des consultations, (élargie maintenant à d'autres PTF : GiZ, Coop. Suisse) ;</p> <p>La recherche de portage effectif pour toutes les activités avec une priorisation, voire annulation le cas échéant en fonction de ce degré de portage.</p> <p>La flexibilité et capacité d'adaptation sont appréciés par les partenaires de l'UFAI et ont même été recommandées par la SMCL ; cette capacité a d'ailleurs été indispensable pour maintenir un volume d'appui conséquent, tout en restant pertinent et ce dans un contexte institutionnel très mouvant au cours de l'année 2017.</p> <p>L'accompagnement de proximité tant aux niveaux central et déconcentré du MAEP qu'à celui des ANE faitière est un aussi un facteur clé de succès qui a été apprécié par les partenaires et l'équipe d'évaluation à mi-parcours.</p> <p>Les synergies avec le volet opérationnel du PROFI se sont concrétisé notamment dans le cadre du guide de suivi-accompagnement des IC (en cours) et du processus de formation sur l'outil cluster, deux dossier qui sont en eux même une forme de capitalisation des expériences.</p> <p>Les efforts de synergie avec le PAORC ont été mis en exergue dans le cadre de l'exécution 2018 avec les PAC de « définition des postes, profils et performances » démarrés en 2017 pour les DDAEP) qui de par leur pertinence vis-vis du contexte de réforme et de leur succès se sont étendus au niveau des ATDA, du MAEP central et du FNDA en 2018).</p> <p>Les synergies avec les autres PTF se sont poursuivies notamment dans le cadre des appuis aux mécanismes de financement avec la Coopération suisse et dans le cadre de la nouvelle SNCA avec la GiZ.</p>	MAEP et Enabel

4 Annexes

4.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
		X		
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?				
	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
X	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.		
	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.		
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?				
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).		
X	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.		
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.		
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.		

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale		A	B	C	D
				X	
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?					
	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.			
X	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.			
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.			
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.			
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?					
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.			
X	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.			
	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.			
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.			
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?					
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.			
X	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.			
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.			
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.			

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A ; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale		A	B	C	D
			X		

3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?	
	A La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.
X	B L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.
	C L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.
	D L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?	
	A L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
X	B L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.
	C L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.
	D L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C, pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale	A	B	C	D
		X		
4.1 Durabilité financière/économique ?				
	A La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.			
	B La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.			
X	C Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.			

	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?		
	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.
X	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?		
	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.
	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.
X	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?		
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
X	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

4.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

N°	Décision *	Période d'identification	Source	Acteur	Date limite	Etat d'avancement	Statut
14	Assurer toutes les mesures nécessaires pour que la qualité de conception et mise en œuvre des IC soient identifiées, quantifiées en terme de coûts avec une identification claire des acteurs en charge de mettre en place ces mesures. De sécuriser les mécanismes de financements adéquats (dans les dotations CONAFIL, dans les budgets MAEP, ...)	01-10-17	PV Rec. 2 de sept. 2018	PROFI VI / CONAFIL/ MEF/ MDGLAT/ MAEP/	déc-18	Dossier actualisation manuel FADeC financé par Coop Suisse : PROFI VI et VO suivent de près. Mission d'accompagnement des CDAV se poursuivent + Manuel pratique de suivi-accompagnement programmé avec forte implication des praticiens (UFR, ANCB etc...): Démarrage en octobre 2018: Produit en Q1 2019. Mission de suivi des IC sur les 77 commune (en novembre 2018): Analyse en Q1 2019. Rappel: Pour le compte du PROFI-VI, une étude sur les mécanismes d'accompagnement et suivi des IC agricoles a été validée qui met en évidence les différents maillons depuis l'identification jusqu'à l'utilisation des IC ainsi qu'une première analyse sur les coûts et les responsabilité. Il en résulte 8 points d'attention adressés au MDGL/ CONAFIL, au MAEP, aux Communes, aux Préfectures ainsi qu'au MEF. Réunion d'échange sur opérationnalisation et prise en charge des actions de suivi et d'accompagnement réalisée en Q1 2018: prise en charge CDAV via CNOS (limité néanmoins pour 2018)	

* Actualisation suite à la SMCL d'octobre 2018 : toutes les autres recommandations spécifiques à VI ont été levées.

NB : Une SMCL extraordinaire a été tenu en Décembre pour le VI qui a approuvé une modification budgétaire technique (version G01 devient H01) permettant de rééquilibrer les soldes prévisibles en fin de projet et procéder aux dernières attribution de marché dès janvier 2019.

4.3 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	Non
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	Oui
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	Oui MTR Conjointe PROFI VI+VO réalisée en avril 2017
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	Juin 2019 – (rapport aout 2019 ?)
Missions de backstopping	<p>Réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2015 (baseline) - Janvier 2017 (Changements institutionnels en vue de la MTR). - Mission Préparation nouveau PC belge en Q2 2018 ? - Mission de finalisation Coop. Déléguée UE (PADDSA 35) en Q1-Q2 2018. <p>Programmé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Février 2018 (Changements institutionnels en vue de l'ETR avec focus sur la durabilité et l'impact).

4.4 Ressources en termes de communication

Les ressources en termes de communication pour la période sous revue ont été :

- La production d'articles sur le clin d'œil de la CTB ;
- Edition du PSDSA, PSDSA-PNIASAN et Stratégie Promotion Filières ;
- Edition Guide intégration environnement et AIC ;
- Edition des Manuels pour les Agents de Conseil Agricole (ACC, BPH, CAM, CGEA, COPL) ;
- Réalisation 2 vidéo « satisfaction partenaires limitrophes » (DIP et CNA).

4.5 Cadre logique mis à jour

Le cadre logique avait été mis à jour au niveau des indicateurs lors de l'atelier de Baseline de février 2015. Presque tous les indicateurs avaient été reformulés et quelques-uns rajoutés. Le cadre logique n'a pas été modifié en 2016, si ce n'est l'insertion effective du résultat 4 initial (Financement FADEC et FNDA) en tant que deux activités du Résultat 1 (cf. SMCL de juillet 2015).

La pertinence des indicateurs et leur non-disponibilité a fait l'objet d'une appréciation lors de la mission de backstopping de janvier 2017 qui a permis, sur la base des travaux d'actualisation des marqueurs de progrès de fin 2016, de mettre en évidence les changements perçus et les changements attendus en les catégorisant et en analysant les facteurs contributifs. Il est prévu une actualisation de cet exercice avec focus sur l'impact et la durabilité en Février 2019.

A part cette analyse le cadre logique lui-même n'a plus été modifié.

4.6 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Budget vs Actuals (Year to Month, by Quarter) of BEN1302611

Project Title : **Appui institutionnel au MAEP pour la planification, la coordination et le pilotage sectoriels pour le développement des filières agricoles porteuses**

Budget Version : **H01**

Year to month : 31/12/2018

Currency : **EUR**

YTM : **Report includes all closed transactions until the end date of the closed closing**

Status	Fin Mode	Amount	2017	2018				Total	Total Exp.	Balance	% Exec	
				Q1	Q2	Q3	Q4					
A ACTIVITÉS		4.395.360,00	3.247.575,82	152.750,76	123.969,41	238.014,59	178.987,56	693.722,32	3.941.298,14	454.061,86	90%	
01 R1 -Poursuite du		1.052.817,00	646.988,50	30.995,54	27.019,67	58.373,15	87.901,29	204.289,65	851.278,15	201.538,85	81%	
	01 Outils et méthodes de	COGEST	221.400,00	173.853,08	9.331,15	923,84	1.510,46	8.036,20	19.801,66	193.654,74	27.745,26	87%
	02 Etudes et recherche-actions	REGIE	242.217,00	142.345,84		6.410,91	38.337,10	8.050,22	52.798,22	195.144,06	47.072,94	81%
	03 Collecte, analyse et mise à	COGEST	62.400,00	37.263,02		6.863,25	8.161,43	707,36	15.732,05	52.995,07	9.404,93	85%
	04 Apporter un appui au MAEP	COGEST	131.500,00	78.712,72		1.101,90		8.265,86	9.367,76	88.080,48	43.419,52	67%
	05 Contribution spécifique à	COGEST	67.300,00	14.542,66		410,16	3.457,70	23.580,13	27.447,99	41.990,65	25.309,35	62%
	06 Prise en compte des	COGEST	71.000,00	55.530,28	10.441,20			5.282,36	15.723,56	71.253,84	-253,84	100%
	07 Frais d'expertises et	REGIE	106.000,00	79.659,84	9.407,51	5.159,81	5.462,61	9.124,38	29.154,31	108.814,15	-2.814,15	103%
	08 Appui à l'opérationnalisation	COGEST	59.000,00	21.236,26	434,48	5.727,51	497,14	13.165,88	19.825,01	41.061,27	17.938,73	70%
	09 Appui à l'opérationnalisation	REGIE	92.000,00	43.844,80	1.381,19	422,28	946,71	11.688,91	14.439,09	58.283,89	33.716,11	63%
02 R2 - Renforcement des		2.630.400,00	2.116.622,41	114.850,96	90.894,14	98.022,49	63.368,15	367.135,74	2.483.758,15	146.641,85	94%	
	01 Outils et méthodes de	COGEST	486.000,00	304.030,02	59.341,57	49.259,17	47.560,34	4.469,96	160.631,03	464.661,05	21.338,95	96%
	02 Qualité des outils et des	COGEST	414.400,00	268.274,24	2.879,79	11.345,26	34.358,93	32.028,61	80.612,58	348.886,82	65.513,18	84%
	03 Développement et mise en	COGEST	458.400,00	377.020,05	7.104,44	5.022,50	3.235,49	17.745,37	33.107,79	410.127,84	48.272,16	89%
	04 Développement et mise en	COGEST	33.600,00	33.640,17						33.640,17	-40,17	100%
	05 Frais d'expertises et	REGIE	761.800,00	699.833,95	30.201,88	5.865,60	5.340,63	9.124,22	50.532,34	750.366,29	11.433,71	96%
	06 Appui en matériels roulants	REGIE	152.200,00	152.169,31						152.169,31	30,69	100%
	REGIE	2.801.450,00	2.097.143,28	97.555,41	79.436,50	115.491,13	117.031,54	409.514,57	2.506.657,86	294.792,14	89,00	
	COGEST	3.198.550,00	2.220.599,17	122.770,33	114.241,65	195.153,52	148.997,63	581.163,13	2.801.762,29	396.787,71	88,00	
	TOTAL	6.000.000,00	4.317.742,45	220.325,74	193.678,15	310.644,64	266.029,17	990.677,70	5.308.420,15	691.579,85	88,00	



Budget vs Actuals (Year to Month, by Quarter) of BEN1302611 Printed on 11/01/2019

page: 1

Budget vs Actuals (Year to Month, by Quarter) of BEN1302611

Project Title : **Appui institutionnel au MAEP pour la planification, la coordination et le pilotage sectoriels pour le développement des filières agricoles porteuses**

Budget Version : **H01** Year to month : 31/12/2018

Currency : **EUR**

YTM : **Report includes all closed transactions until the end date of the closed closing**

Status	Fin Mode	Amount	2017	2018				Total	Total Exp.	Balance	% Exec
				Q1	Q2	Q3	Q4				
	COGEST	324.000,00	281.654,67	15.323,28	19.401,61	7.527,10		42.252,00	323.906,67	93,33	100%
03 R3 - Renforcement des		699.100,00	470.918,32	6.904,26	6.055,60	81.618,95	27.718,11	122.296,93	593.215,25	105.884,75	85%
01 Diagnostics	COGEST	65.200,00	65.274,07						65.274,07	-74,07	100%
02 Accompagnement de la	COGEST	431.700,00	244.180,84	551,87	2.034,55	75.781,54	19.733,90	98.101,86	342.282,70	89.417,30	79%
03 Institutionnalisation des	COGEST	60.200,00	49.237,94						49.237,94	10.962,06	82%
04 Expertises	REGIE	142.000,00	112.225,47	6.352,39	4.021,05	5.837,41	7.984,21	24.195,07	136.420,54	5.579,46	96%
04 R4 - Operationnalisaion des		13.043,00	13.046,59						13.046,59	-3,59	100%
01 Leadership et dialogue	COGEST	7.540,00	7.543,94						7.543,94	-3,94	100%
02 Appui spécifique aux	REGIE	5.503,00	5.502,65						5.502,65	0,35	100%
03 Appui spécifique CONAFIL	REGIE	0,00	0,00						0,00	0,00	7%
05 R5 Unité d'Appui et de		0,00	0,00						0,00	0,00	7%
01 Structure de coordination	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%
02 Structure Administration et	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%
03 Cellule de suivi évaluation	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%
Y RÉSERVE BUDGÉTAIRE (MAX)		0,00	0,00						0,00	0,00	7%
01 Réserve budgétaire		0,00	0,00						0,00	0,00	7%
01 Réserve budgétaire	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%
02 Réserve budgétaire REGIE	REGIE	0,00	0,00						0,00	0,00	7%
	REGIE	2.801.450,00	2.097.143,28	97.555,41	79.436,50	115.491,13	117.031,54	409.514,57	2.506.657,86	294.792,14	89,00
	COGEST	3.198.550,00	2.220.599,17	122.770,33	114.241,65	195.153,52	148.997,63	581.163,13	2.801.762,29	396.787,71	88,00
	TOTAL	6.000.000,00	4.317.742,45	220.325,74	193.678,15	310.644,64	266.029,17	990.677,70	5.308.420,15	691.579,85	88,00



Budget vs Actuals (Year to Month, by Quarter) of BEN1302611

Project Title : **Appui institutionnel au MAEP pour la planification, la coordination et le pilotage sectoriels pour le développement des filières agricoles porteuses**

Budget Version : **H01**

Year to month : 31/12/2018

Currency : **EUR**

YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the closed closing**

Status	Fin Mode	Amount	2018					Total	Total Exp.	Balance	% Exec	
			2017	Q1	Q2	Q3	Q4					
Z MOYENS GÉNÉRAUX		1.604.640,00	1.070.166,63	67.574,98	69.708,73	72.630,06	87.041,61	296.955,38	1.367.122,01	237.517,99	85%	
01 Frais de personnel		1.272.060,00	840.533,95	59.021,85	65.972,14	62.703,60	82.930,82	270.628,41	1.111.162,36	160.897,64	87%	
	01 Assistance technique	REGIE	753.000,00	459.484,17	34.904,40	40.656,07	34.960,79	42.350,95	152.872,21	612.356,38	140.643,62	81%
	02 Assistance technique	COGEST	156.000,00	117.480,05	8.632,97	8.632,97	9.398,63	11.510,62	38.175,18	155.655,23	344,77	100%
	03 Equipe finance et	REGIE	361.000,00	261.513,60	15.484,49	16.683,10	18.344,19	29.069,25	79.581,02	341.094,62	19.905,38	94%
	04 Autres frais de personnel	COGEST	2.060,00	2.056,13						2.056,13	3,87	100%
02 Investissements			55.930,00	54.286,71	227,66				227,66	54.514,37	1.415,63	97%
	01 Véhicules	COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%
	02 Equipement bureau	COGEST	2.000,00	426,86						426,86	1.573,14	21%
	03 Equipement IT	COGEST	1.000,00	846,09						846,09	153,91	85%
	04 Aménagements du bureau	COGEST	2.200,00	2.175,65						2.175,65	24,35	99%
	05 Véhicules	REGIE	50.730,00	50.731,46						50.731,46	-1,46	100%
	06 Equipements IT	REGIE	0,00	102,96	227,66				227,66	330,62	-330,62	7%
	07 Aménagements du bureau	REGIE	0,00	3,69						3,69	-3,69	7%
03 Frais de fonctionnement			141.650,00	81.143,91	8.325,46	2.988,16	3.426,46	4.110,79	18.850,88	99.994,79	41.655,21	71%
	01 Frais de fonctionnement	COGEST	46.000,00	32.435,86	3.134,34	2.357,40	3.054,17	2.033,23	10.579,14	43.015,00	2.985,00	94%
	02 Télécommunications	COGEST	36.450,00	27.088,52	2.311,36	1.646,06	1.408,09	1.357,70	6.723,21	33.811,73	2.638,27	93%
	03 Fournitures de bureau	COGEST	11.200,00	8.035,38	576,34	239,91	298,65	399,47	1.514,36	9.549,74	1.650,26	85%
		REGIE	2.801.450,00	2.097.143,28	97.555,41	79.436,50	115.491,13	117.031,54	409.514,57	2.506.657,86	294.792,14	89,00
		COGEST	3.198.550,00	2.220.599,17	122.770,33	114.241,65	195.153,52	148.997,63	581.163,13	2.801.762,29	396.787,71	88,00
		TOTAL	6.000.000,00	4.317.742,45	220.325,74	193.678,15	310.644,64	266.029,17	990.677,70	5.308.420,15	691.579,85	88,00



Budget vs Actuals (Year to Month, by Quarter) of BEN1302611

Project Title : **Appui institutionnel au MAEP pour la planification, la coordination et le pilotage sectoriels pour le développement des filières agricoles porteuses**

Budget Version : **H01**
 Currency : **EUR**
 YtM :

Year to month : 31/12/2018

Report includes all closed transactions until the end date of the closed closing

	Status	Fin Mode	Amount	2018					Total	Total Exp.	Balance	% Exec
				2017	Q1	Q2	Q3	Q4				
04 Missions		COGEST	14.000,00	8.720,72	99,85	498,51	143,30	1.215,78	1.957,45	10.678,17	3.321,83	76%
05 Autres frais de		COGEST	34.000,00	22.171,11	4.143,57	693,57	825,73	944,77	6.607,63	28.778,74	5.221,26	85%
06 Frais financiers régie		REGIE	0,00	-4.476,52	-404,12	-530,76	-238,31	-360,59	-1.533,77	-6.010,29	6.010,29	7%
07 Frais financiers Cogestion		COGEST	0,00	-12.831,16	-1.535,87	-1.916,52	-2.065,17	-1.479,57	-6.997,14	-19.828,30	19.828,30	7%
04 Audit et Suivi et Evaluation			135.000,00	94.166,71		748,43	6.500,00		7.248,43	101.415,14	33.584,86	75%
01 Evaluation externe		REGIE	33.000,00	17.949,82						17.949,82	15.050,18	54%
02 Suivi (estimation)		REGIE	78.000,00	65.216,89		748,43			748,43	65.965,32	12.034,68	85%
03 Audit		REGIE	24.000,00	11.000,00			6.500,00		6.500,00	17.500,00	6.500,00	73%
99 Conversion rate adjustment			0,00	35,35						35,35	-35,35	7%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00	35,35						35,35	-35,35	7%
99 Conversion rate adjustment		COGEST	0,00	0,00						0,00	0,00	7%

REGIE	2.801.450,00	2.097.143,28	97.555,41	79.436,50	115.491,13	117.031,54	409.514,57	2.506.657,86	294.792,14	89,00
COGEST	3.198.550,00	2.220.599,17	122.770,33	114.241,65	195.153,52	148.997,63	581.163,13	2.801.762,29	396.787,71	88,00
TOTAL	6.000.000,00	4.317.742,45	220.325,74	193.678,15	310.644,64	266.029,17	990.677,70	5.308.420,15	691.579,85	88,00



4.7 Produits 2018

Les produits du VI-PROFI délivrés en totalité pour l'année 2018 sont présentés ci-après :

Résultats		Réf. Activités	N° Out put	Outputs de l'année (Produits dé-livrables, Résultats intermédiaires)
R1	Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles Taux physique : 91 % (TEP-MAEP) et 85% sur produits.	A0101	2	Cadres organiques du MAEP pré validés
		A0102	3	PSDSA-PNIASAN et Stratégie Promotion Filières édités
		A0102	4	SNCA relue et adaptée au nouveau cadre institutionnel: contribution Etat des lieux et orientations définies
		A0102 et A0103	5	Données collectées avec l'Outil digitalisée (sur les exploitations agricoles via smartphones) : Système conçu –testé et Administrateurs formés
		A0104	6	Avant-projet de LOA élaboré avec ses décrets d'application (appui aux ateliers thématiques)
		A0105	8	Document de Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments élaborée et validée
		A0106	9	Pool d'experts changements climatiques formés à l'utilisation du guide AIC
		A0106	10	Guide AIC Edité
		A0108	11	Plan de développement du FNDA élaboré et validé (synergie Coop-Suisse)
		A0109	14	Dispositif organisationnel défini et fiches de postes & profils élaborés pour le FNDA
R2	Les Structures déconcentrées du MAEP disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs.	A0201	15	7 PTAB 2018 élaborés pour les ATDA en lien avec PSDSA - PNIASAN - DPPD - TEP
		A0201	16	Outils PDH 2018 actualisés (test) puis PDH 2019 mise en pratique au niveau des DDAEP
		A0201	17	Fiches de postes agents ATDA disponibles et internalisées (avec appui methodo. PAORC)
		A0201	18	Manuel de procédures des ATDA élaboré et mis en œuvre
		A0201	19	Noyau de formateurs sur la GARD consolidé

Résultats		Réf. Activités	N° Out put	Outputs de l'année (Produits dé-livrables, Résultats intermédiaires)
	Taux physique : 91 % (TEP-MAEP) et 85% sur produits.	A0201	20	Noyau de formateurs sur l'éthique et la déontologie administratives consolidé
		A0202	22	Méthodologie d'élaboration des plans de développement agricole de pôle validée et deux PDAP élaborés (Pôles 3 et 7)
		A0204	26	Guides (ACC, CGEA, COPL et CAM) actualisés
		A0203	25	Manuels pour les Agents de Conseil Agricole (ACC, BPH, CAM, CGEA, COPL) édités
R3	En partenariat avec le MAEP, la CNA et les faitières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un encadrement et des services de qualité à leurs membres. Taux physique : 93 % (TEP-MAEP) et 91% sur produits.	A0302	27	Au moins une campagne de plaidoyer définie et réalisée par PNOPPA ; 3 plaidoyers 2018 : (i) Intrants spécifique Ananas (système avec AIC en cours : mob 2 milliards FCFA), (ii) FNDA (mobilisation dotation initiale Etat) ; (iii) LOIP (levée blocage.. en cours)
		A0302	29	Un pool de techniciens des organisations membres de la PNOPPA formé et outillé sur la veille, la proactivité sur les enjeux agricoles et les alertes précoces
		A0302	30	Manuel sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) à l'intention des organisations membres de la PASCiB existe et approprié
		A0302	31	Pool de points focaux et relais départementaux formé sur le manuel CCAP
		A0302	32	Un pool d'élus et de cadres techniques des CAB formé et outillé sur la construction et la formulation des avis des chambres d'agriculture
		A0302	33	Un Guide sur la construction et la formulation des avis des CAB est élaboré et validé
		A0302	35	Bulletin électronique d'information de la PASCiB conçu et diffusé (input outil via PAORC)
		A0302	38	Magazine d'information "Regard Citoyen" sur les notes d'analyses, position et capitalisation expériences PASCiB élaboré et publié (input outil via PAORC)
		A0302	39	Plateforme "web" de la PASCiB est conçu et animé (input outil via PAORC)

- Par ailleurs, quelques **produits attendus 2018 ne seront finalisés et livrés qu'au premier trimestre 2019**, sont à mentionner :

R1 - MAEP Central

- A0101 - Postes et profils du MAEP central décrits : Formation méthode et 1/3 des 56 postes retenus décrits (surestimation du volume de travail et motivation/disponibilité des cadres.
- A0104 - Recueil des textes réglementaires du secteur agricole mis à jour, indexé et diffusé : Logiciel GED installé et effectif mais a engendré un retard sur la saisie ; base renseignée et rapport final présentés en Janvier 2019.
- A0108 – Manuel des procédures Admi-Fin et comptable FNDA ; manuel organisationnel validé, manuel Admi-fin pré validé ; Validation et approbation par CA FNDA au premier trimestre 2019.
- A0109 – Guide opérationnel de suivi-accompagnement des IC démarré en novembre 2019 en synergie avec VO (attente nouveau manuel FNDA – cf. dossier Coop. Suisse).

R2 - MAEP Déconcentré

- A0202 - Mécanisme de coordination des programmes nationaux de développement des filières (PNDF) au profit des ATDA validé et appliqué aux PNDF riz, anacarde et maraîchage : Méthodologie, outils réalisés et Plan de campagne Riz et Anacarde disponibles ; reste maraîchage pour début 2019.
- A0202 - Noyau de formateurs sur l'approche cluster et autres outils de promotion des CVA (DDAEP, ATDA, Privés) constitué : Processus lancé en synergie avec VO en Novembre 2018 (phase sensibilisation réalisée), formations en Q1 – 2019, Test mise en œuvre et évaluation en Q2 – 2019.
- A0203 - Noyau de formateurs sur le CAM (ATDA, DDAEP, Privés) constitué : Guide CAM actualisé et édité, recrutement facilitateur engagé réalisation Q1 2019.

R3 - ANE

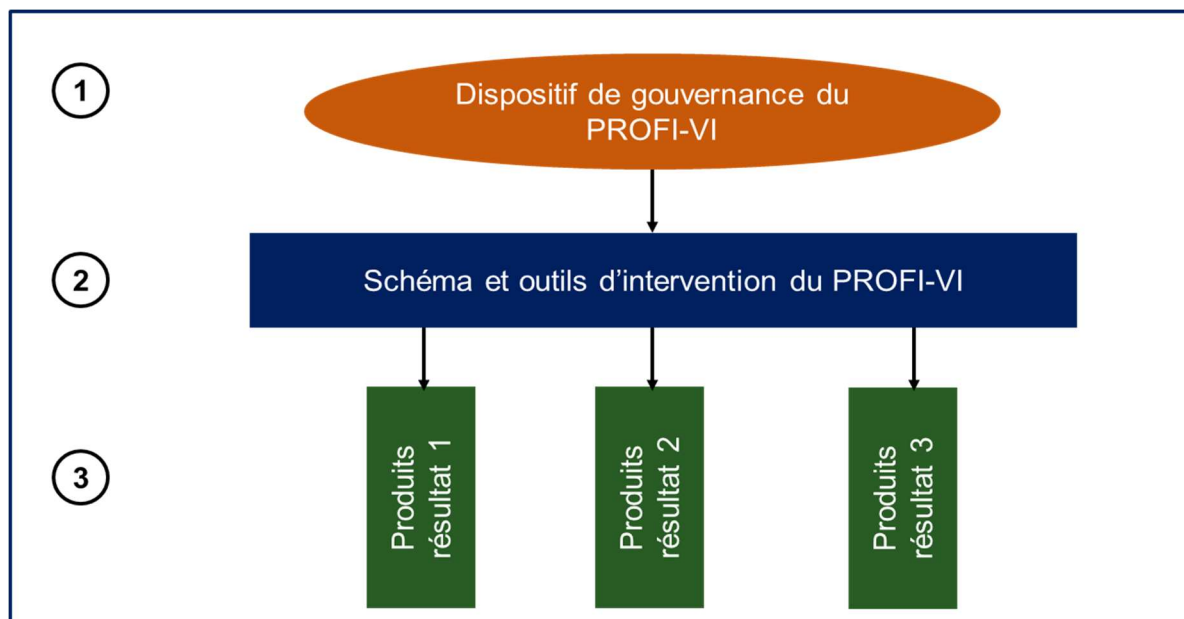
- A0302 - Bulletin électronique d'information de la PNOPPA conçu (input outil via PAORC) : diffusion Janvier 2019 effective.
- A0302 - Guide de l'élu consulaire élaboré et approprié : recrutement et cadrage réalisés – guide en Q1 2019.
- A0302 - Bulletin électronique d'information de la CNA conçu (input outil via PAORC) : diffusion Janvier 2019 effective.
- A0302 - Magazine d'information de la CNA conçu (input outil via PAORC) : diffusion Janvier 2019 effective.

4.8 Cartographie des incidences : Rappel Synthèse 2017

Sur la base de l'actualisation des marqueurs de progrès de fin 2016 (voir rapport 2016), la mission de backstopping « *Changements institutionnels : Marqueurs de progrès, indicateurs, démarches et produits contributifs* » de janvier 2017 a permis de mettre en évidence les changements perçus en les catégorisant et en analysant les facteurs contributifs.

Rappelons que cet exercice sera actualisé en Février 2019 avec focus sur l'impact et la durabilité.

Les changements perçus par les partenaires amènent à distinguer 3 grandes dimensions à l'origine de ces changements.



- Le dispositif de gouvernance du programme : Par dispositif de gouvernance, nous entendons la manière dont le programme est structuré sur la forme et le contenu, piloté, co-géré et administré
- Le schéma et les outils d'intervention : Il s'agit des approches, démarches et outils structurants pour la mise en œuvre, l'appropriation et la pérennisation des actions du programme
- Les produits et résultats intermédiaires : Il s'agit des textes, stratégies, guides, et formations ciblées sur les fonctions clés de chacun des partenaires, contribuant aux changements perçus

Les principaux effets, changements et bénéfices perçus par les partenaires peuvent être résumés comme suit :

Au niveau du MAEP central	Changements perçus
Sur les comportements et pratiques de management des cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une dynamique vertueuse de travail - Maîtrise de la planification et gestion des plans d'activités orientés par résultats

Au niveau du MAEP central	Changements perçus
Sur l'organisation et la performance des institutions partenaires	- Amélioration de la qualité du cycle de planification/programmation et budgétisation dans le cadre de la formulation des PTAB
	- Amélioration de la qualité du suivi-évaluation de la politique sectorielle
	- Amélioration de la participation et de l'implication de tous les acteurs dans les exercices de suivi de la politique sectorielle
	- Clarification des compétences et du schéma d'intervention de l'ABSSA
Sur le secteur et la politique agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la visibilité et lisibilité de la politique agricole ainsi que des stratégies et outils de promotion des filières - Les mécanismes de financement du secteur agricole sont légitimés et outillés

Au niveau des 6 CARDER (structures déconcentrées du MAEP)	Changements perçus
Sur les comportements et pratiques de management des cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités managériales des cadres - Amélioration de l'efficacité personnelle des managers - Maitrise de la GARD
Sur l'organisation et la performance des institutions partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Emergence d'une culture commune entre CARDER et approches partagées pour la promotion des filières - Amélioration de la qualité du conseil agricole et du professionnalisme des agents en charge - Qualité de la relation et confiance entre CARDERs et producteurs - Utilisation de l'approche GARD - Prise en compte de l'aspect « genre » - Renforcement de la participation des acteurs dans le secteur - Les CARDERs portent mieux la stratégie nationale de mise en œuvre du Conseil Agricole - Les pratiques de planification intègrent tous les acteurs du monde agricole au niveau territorial (PRH)
Sur le secteur et la politique agricole	- L'approche filière se consolide

Au niveau des Faîtières d'Acteurs Non Etatiques (ANE)	Changements perçus
Sur les comportements et pratiques de management des cadres	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des textes communautaires et leur application - Meilleure maîtrise des démarches et contenus de plaidoyer par les cadres et élus des ANE - Renforcement des capacités de rédaction de TDRs
Sur l'organisation et la performance des institutions partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience des forces et faiblesses institutionnelles des structures - Amélioration de la lisibilité des axes et stratégies d'intervention - Renforcement des capacités de plaidoyer des 3 structures - Renforcement de la légitimité des structures PASCiB, PNOPPA et CAB vis-à-vis de l'Etat - Amélioration des contributions des ANE au dialogue sectoriel - Meilleure communication avec les membres - Augmentation des sollicitations par le MAEP et les PTFs (national / communautaire)
Sur le secteur et la politique agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des préoccupations des ANEs dans les documents de politique agricole

4.9 Recentrage : Grandes fonctions et dispositifs appuyés

Les grandes fonctions (avec leur porteur) et dispositifs¹² retenus ainsi que leur référence principale aux 3 Résultats de l'intervention PROFI-VI se présentent comme suit:

Résultat 1 - Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles.

1-Fonctions Pilotage et coordination sectoriel amélioré pour la promotion des filières (DPP)

1. Politiques sectorielles et stratégies de promotion des filières agricoles opérationnalisés
2. Cycle PPBS (Planification Programmation Budgétisation et Suivi/Evaluation) amélioré
3. Prise en compte de l'environnement dans le secteur agricole améliorée

2- Fonction Régulation : ABSSA opérationnalisé

4. Contribution à la mise en œuvre de l'ABSSA

3- Fonction Mécanismes de financement : FNDA opérationnalisé

5. Guichets FNDA opérationnels (dont accompagnement réforme)
6. Manuels de gestion financière, comptable et de suivi appliqués

4- Fonction Mécanismes de financement : FADeC-Agriculture opérationnalisé

7. Mécanisme de suivi-accompagnement défini et testé (dont ACC)
8. CDAV opérationnels (et accompagnement réforme)
9. CCI/FADeC-Agriculture

Résultat 2 - Les structures déconcentrées du MAEP disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des autres acteurs.

5- Fonction Coordination départementale des interventions (DDAEP)

10. Coordination des interventions (dont accompagnement réforme)
11. Régulation (dont OHADA, BPH)

6- Fonction Coordination pour la Promotion des filières agricoles (ATDA)

12. Coordination pour la promotion des filières (dont accompagnement réforme)

7- Fonction Conseil Agricole pour la Promotion des filières : (DQIFE + ATDA)

13. Conseil agricole orienté : (SNCA adapté réforme ... prestataires privés et faire faire)
14. Conseil agricole orienté : Conseil de gestion (adapté réforme)
15. Conseil agricole orienté : BPH (adapté réforme)
16. Conseil agricole orienté : CAM (adapté réforme)

¹² Cf. recentrage approuvé en SMCL de novembre 2016

Résultat 3 - En partenariat avec le MAEP, les faitières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un accompagnement de qualité à leurs membres.

8- Fonction Avis et contributions sur les politiques et réformes pour la promotion des filières agricoles réalisés (CNA)

17. Contributions à la formulation des politiques et stratégies agricoles.
18. Information - communication interne et externe améliorée
19. PPBS et GRH axés résultat mis en place

9- Fonction Veille et Plaidoyer : Force de propositions pour la promotion des filières agricoles assumée (PNOPPA)

20. Veille, alerte et plaidoyer pour la promotion des filières renforcés.
21. Information - communication interne et externe améliorée
22. PPBS axé résultat mis en place

10- Fonction Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans le secteur agricole renforcé (PASCiB)

23. Veille citoyenne renforcée
24. Information sur les enjeux de gouvernance économique et politiques agricoles assurée
25. Leadership et Redevabilité instauré

4.10 Engagements mutuels UFAl- Partenaires 2019

Sont reportés ci-dessous les engagements mutuels pris entre l'équipe de l'UFAl et les partenaires limitrophes au cours d'un CTOS en octobre 2018 afin de pérenniser les dispositifs appuyés par le PROFI-VI depuis 2015.

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
R1	Appui MAEP Central							
A0101	Mise en place logiciel de GRH/MAEP	Rapport d'état des lieux + 2-3 propositions de logiciels avec les cahiers de charge	- Appuyer l'acquisition du logiciel - Formation des administrateurs	Oui	SRH/DAF	- Prendre une note de service pour nommer/responsabiliser les administrateurs de la plateforme/logiciel - Opérationnalisation du décrochage par les structures centrales, techniques et déconcentrées	Prévoir au budget 2019 des ressources pour l'acquisition des matériels informatiques	Il faut le matériel informatique
A0101	Description des postes et profils au niveau du MAEP central	Fiches description postes et profils des Directeurs et Chefs Services	RAS	Non	SRH/DAF	- L'élargissement des effectifs des noyaux de formateurs pour avoir une masse critique plus importante de cadres capables de répliquer l'exercice La reconnaissance et la valorisation des formateurs internes	- Prévoir une budgétisation systématique par la DAF pour continuer et achever la description des postes et profils des autres postes (chefs division et autres collaborateurs) - Prévoir budget pour l'édition et la diffusion des guides élaborés - Prévoir des budgets tous les ans pour l'évaluation des performances	

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
A0104	Mise à jour et indexation des textes législatifs et réglementaires du MAEP	Base de Données Textes législatifs et réglementaires secteur agricole indexés et mis en ligne	RAS	Non	DLROPEA et DIP	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et formalisation d'un dispositif d'archivage des textes législatifs et réglementaires - Formation/suivi des administrateurs pour l'actualisation de la base de données - Prendre une note de service pour nommer/Responsabiliser les administrateurs 	Prévoir budget pour achats d'équipements professionnels au niveau de la DIP pour un meilleur archivage et digitalisation des textes	
A0106	Guide d'intégration de l'environnement (et AIC) dans les politiques, stratégies, programmes et projets	Guide édité	RAS	Non	DPP/Cellule environnementale	Suivi l'utilisation de ce guide par la Cell/Env	Prévoir du budget pour la diffusion du guide édité	
A0105	Document de politique nationale de SSA (PNSSA)	Document de politique nationale de SSA (PNSSA)	Contribution à l'édition+ dissémination/ vulgarisation du contenu de la PNSSA Plan de développement ABSSA	Oui	ABSSA	Prendre une note de service qui responsabilise le dispositif de suivi de la mise en œuvre de la PNSSA	Prévoir du budget pour diffuser le contenu de cette politique avec l'appui de la société civile	

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
A0102	Optimisation de la base de données suivi-évaluation du MAEP	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires de collecte de données implémentés sur la plateforme AKVO - Rapport de formation des formateurs - Divers tutoriels 	- Appui à la formation agents de collecte	Oui	DIP	Responsabilisation des administrateurs à travers une note de service ministérielle	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir au budget 2019 des ressources pour l'abonnement à la plateforme AKVO+ - Prévoir du budget pour Extension de la collecte digitalisée sur PIP 2019 - Prévoir du budget pour Acquisition de smartphones 	
A0104	Appui au Processus d'élaboration avant-projet de loi d'orientation agricole	- Résultats des réflexions sur le contenu de 2 à 3 titres de la LOA (obj généraux, capital humain et social, facteurs de production etc)	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au reste des ateliers thématiques - Appui conjoint à la validation de la LOA en cas de non réalisation en 2018 	Oui	DLROPEA	-	Prévoir du budget pour le plaidoyer/lobbying pour l'adoption de l'avant-projet de LOA	
R1 Fi	Appui mécanismes de financement (FNDA et FADeC)							
A0108	Organisation FNDA, description postes / profils et performances	<ul style="list-style-type: none"> Organigramme validé, Postes, profils et performances définis 	RAS	Non	FNDA	Diffusion fiches P&P finalisées pour utilisation par titulaires de poste et programmer les évaluations de performance	Budget éventuel pour les évaluations de performance	Faire approuver le produit par le CA-FNDA

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
A0108	Actualisation manuel de procédures administratives , financières et comptables	Manuel Admin-fin et comptable validé	Internalisation éventuelle du manuel	Non	FNDA	Disponibilité des cadres pour une bonne mise en œuvre du manuel admi-fin et comptable Appropriation du manuel par le personnel du FNDA	Budget de fonctionnement FNDA sécurisé en lien avec le personnel et l'activité au niveau du lancement des guichets	Faire approuver le produit par le CA-FNDA
A0109	Appui à l'opérationnalisation du FADeC Agriculture	CDAV et CCI fonctionnels 4 missions de suivi de CDAV (rapport) + Mission de suivi des IAC en cours (77 communes)	Contribution à l'évaluation des missions du CCI (IAC)	Oui	CCI/ DAPP & CONAFIL	Programmer une à deux missions de suivi-évaluation sur l'ensemble des communes ; Vérifier la mise en place effective des nouvelles structures d'approbation FNDA-FADeC (niveau ATDA)	Prévoir un budget de suivi-évaluation (PTAB DAPP/ CCI), Faire un lobbying pour avoir des ressources pour la nouvelle structure d'approbation et de sécurisation de l'étape de validation au niveau des Préfectures.	
A0109	Elaboration du guide d'accompagnement et de suivi du FADeC-Agriculture	Un mécanisme d'accompagnement et de suivi disponible Guide accompagnement IC en cours	Validation et impression du Guide.	Oui	CCI / DAPP & CONAFIL	Vulgarisation du guide d'accompagnement et de suivi auprès des ATDA, du FNDA, des Communes et autres acteurs impliqués sur le terrain (OPA, PSNF, etc.)	Prévoir un budget pour cette vulgarisation. A moyen terme, s'assurer des budgets des ATDA et autres acteurs pour le travail d'accompagnement technique	

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
R2	Appui Structures déconcentrées MAEP (DDAEP, ATDA)							
A0201	Formation éthique et déontologie administrative	Noyau Ethique et Déontologie constitué au sein DDAEP	RAS	Non	DAF/ DDAEP	Evaluation de la formation et Valorisation du Noyau de formateurs pour procéder à un recyclage si possible	Prévoir des ressources pour réaliser l'évaluation de la formation et pour un éventuel recyclage	Le NF s'emploie autour du suivi de la mise en œuvre des acquis
A0201	Contribution à l'opérationnalisation des ATDA	Fiches de postes décrites Manuel procédures ATDA validé disponible	Validation des fiches de postes des ATDA	Oui	DAF / ATDA	Mobilisation Noyau de formateurs interne pour finalisation et validation des fiches décrites	Budgétiser la diffusion et l'internalisation des fiches de postes des ATDA Faire budgétiser par chaque ATDA l'internalisation et diffusion du manuel	Nouvelle activité proposée pour 2019 : Accompagner l'élaboration de la convention collective des ATDA Convention collective des ATDA (nouveau produit 2019) : A discuter
		Mécanisme de coordination PNDF appliqué aux filières riz, maraîchage et anacarde (en cours)	Appui à l'élaboration des plans de campagne filière ???	Oui ???	ATDA/ DPP	Appui des cadres DPP pour accompagner les ATDA	Mobilisation des ressources par ATDA pour élaboration et évaluation des plans de campagne par filière prioritaire	A valider avec ATDA et DPP en fonction de la disponibilité des uns et des autres
A0201	Contribution à l'opérationnalisation des DDAEP	Fiches de postes décrites et internalisées	Cf commentaires		DAF / DDAEP	Mobilisation Noyau de formateurs interne pour finalisation et validation des fiches décrites	Faire budgétiser par chaque DDAEP la diffusion des fiches finalisées pour utilisation par titulaires de poste	Nouvelle activité : Validation des fiches de postes des DDAEP Définition des indicateurs de performance pour les DDAEP : OK

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
		Planification Départementale Harmonisée (PDH) 2018	RAS	Non	DPP/ DDAEP	Appui des cadres DPP pour l'évaluation du processus	Mobilisation des ressources par DDAEP pour évaluation PDH 2018 et élaboration PDH 2019 La DPP doit prévoir un budget en 2019 pour appuyer les DDAEP	
		Noyau de cadres techniques outillé pour l'élaboration des PTAB	RAS	Non	DPP/ DDAEP	Appui des cadres DPP pour élaboration PTAB 2019	Prévoir au niveau de chaque DDAEP un budget pour ateliers d'élaboration PTAB 2020	
		Noyau de formateurs GARD constitué au sein DDAEP	RAS	Non	DPP/ DDAEP	Elargissement des effectifs des noyaux de formateurs pour avoir une masse critique plus importante de cadres capables de répliquer l'exercice La reconnaissance et la valorisation des formateurs internes	Budget prévu pour poursuite formation (Borgou) Prévoir des budgets tous les ans pour l'évaluation des performances	
A0202	Renforcement des acteurs sur les outils de promotion des filières et clusters agricoles	Noyau de formateurs (en cours)	Evaluation à mi-parcours ; Evaluation et capitalisation processus de renforcement sur clusters	Oui	ATDA/ DQIFE/ DPP	Suivi-Appui cadres DQIFE et DPP pour mise en œuvre des clusters par ATDA ;	Mobilisation des ressources par ATDA pour mise en œuvre et animation des clusters Mobilisation ressource par DQIFE pour évaluation du processus sur clusters	

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
		Brochure OHADA éditée	RAS	Non	DLROPEA	Appui des cadres de la DLROPEA	Mobilisation ressources par DDAEP pour immatriculation et suivi-contrôle du fonctionnement des coopératives	
A0203	Renforcement des acteurs sur les outils de conseil agricole	Guides BPH édités CGEA, CdG-OP et SNCA 2 (à éditer en 2018)	Accompagner l'internalisation de la SNCA 2 et des guides	Oui (cofinanc ement avec les ATDA)	DQIFE	Recyclage/ formation Noyaux de formateurs	Mobilisation ressources par ATDA pour internalisation Mobilisation des ressources par DQIFE pour renforcement des NF	
		Guide ACC édité Guide CAM en cours d'édition	Formation d'un noyau de formateur CAM	Oui	DQIFE	Appui des cadres de la DQIFE	Mobilisation ressources par ATDA pour participation aux formations, duplication en cascade (CAM) Mobilisation ressources par ATDA pour internalisation du guide ACC au sein des ATDA avec implication DDAEP, communes et leurs organisations	

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
R3	Appui aux ANE faitières (PASCiB, PNOPPA) et CAB							
A0301	Doter les ANE d'outils de renforcement de capacités	Plan Stratégique (PS) Plan de Renforcement de capacités (PRC) Plan de mobilisation de ressources (PMR)	Non	Non	PASCiB PNOPPA CNA	Valoriser le pool de techniciens et d'élus des ANE outillé sur la GRD pour l'actualisation du PS de la PASCiB et des PRC, l'élaboration du Plan de Suivi-Evaluation (PSE) de la PNOPPA et l'élaboration du PMR de la PASCiB Faire recours, si nécessaire, à un facilitateur / modérateur des divers ateliers d'actualisation	Prévoir des ressources pour l'actualisation des outils existants (PS, PRC) et l'élaboration des nouveaux outils (PMR, PSE) Prévoir des ressources pour la validation des divers outils ou valoriser une session statutaire du CA ou de l'AG des ANE pour la validation et approbation des divers outils	Valoriser la Phase C du PAORC pour l'élaboration du PMR de la PASCiB et du PSE de la PNOPPA
A0302	Veille citoyenne dans le secteur agricole	Manuel CCAP Recueil de textes CCAP Noyau de techniciens médias sociaux	Non	Non	PASCiB	Trouver des formules de motivation des points focaux veille citoyenne	Inclure dans les partenariats de 2019 des actions sur la veille citoyenne et les soumettre aux divers partenaires financiers de la PASCiB Prévoir une ligne budgétaire dans la dotation annuelle du MAEP	OK
	Plaidoyer sur les thématiques clés dans le secteur agricole	Pool d'Elus et techniciens outillés sur Ohada, TEC, APE, Foncier,	Non	Non	PNOPPA	Faire recours aux personnes ressources (pool d'Elus et techniciens) de la PNOPPA	Inclure dans les partenariats de 2019 des actions sur les plaidoyers clés et les soumettre aux divers partenaires financiers de la PNOPPA	OK

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
		LOA, FNDA, Intrants, Cartographie des OPA pour alliances de plaidoyer					Négocier les financements aussi bien pour les campagnes de plaidoyer que pour des plaidoyers ponctuels.	
	Veille informationnelle de la PNOPPA	Pool de points focaux veille informationnelle	Non	Non	PNOPPA	Prendre une note de service instituant les points focaux en charge de l'animation de cette veille informationnelle de la PNOPPA Trouver des formules de motivation des points focaux veille informationnelle	Prévoir un forfait internet mensuel de 25.000 FCFA soit 300.000 FCFA par an pour l'animation de la plateforme / forum.	OK
	Renforcer la représentativité des CAB	Loi sur les CAB Décrets d'application de la loi sur CAB Guide de l'Elu consulaire (en cours)	Non	Non	CNA	Faire recours à des facilitateurs pour l'internalisation des divers documents	Prévoir des ressources pour l'internalisation de la brochure d'information sur le décret des CAB, sur le guide de l'élu et sur le manuel de procédures actualisé. Prévoir des ressources pour le recrutement des facilitateurs pour l'internalisation des documents	OK
	Formulation d'avis par les CAB	Guide élaboration des	Non	Non	CNA	Faire recours au noyau interne des CAB pour la construction de l'avis	Prévoir une ligne budgétaire dans la dotation annuelle du	OK

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
		Avis + Noyau de techniciens CAB				Faire recours à un facilitateur annuellement pour accompagner le noyau interne des CAB dans la formulation d'avis	MAEP pour la réalisation d'un avis des CAB par an Prévoir un budget pour le recrutement des consultants / facilitateurs	
	Amélioration de la communication	Pool de techniciens en outils de communication Plan de communication Site web bulletin électronique d'information	Edition des outils (bulletins)	Oui	PASCIb PNOPPA CNA	Prendre une note de service instituant les personnes composant la chaîne de création de contenus des articles en valorisant le pool de techniciens formés sur les outils de communication Mettre en place la cellule de communication de la PASCIb et de la CNA via pool de techniciens communication	Prévoir une ligne budgétaire sur la dotation annuelle du MAEP-CNA pour le fonctionnement de la cellule de communication de la CNA Inclure dans les partenariats de 2019 des actions pour la mise en œuvre des actions du plan de communication 2019 de la PASCIb et de la PNOPPA Prévoir des ressources pour évaluer les Plans de communication 2019 et l'élaboration / validation du Plan de communication 2020	OK
	Gestion axée sur les Résultats	Pool de techniciens et élus GARD Planification et Rapportage	Non	Non	PASCIb PNOPPA CNA	Valoriser le pool de techniciens et d'élus des de la ANE outillé sur la GARD	Prévoir une ligne budgétaire spécifique à cette activité (atelier bilan annuel) et le systématiser avant les assemblées générales annuelles	Nouvelle activité : prévoir une autre formation des techniciens et élus de la PASCIb sur l'approche IRR (Initiative à Résultats Rapides)

PROFI-VI					Partenaire : proposition pour la pérennisation			
R/A	Dossier clé 2015-19	Produit laissé fin 2018	Activité 2019	Budget (O/N)	Porteur	Mesures : RH 2019	Mesures : Budget 2019	Commentaires
		annuel consolidé						Atelier bilan de l'année n-1 et de planification de l'année n
		Manuel admin-fin des CAB	Actualisation du manuel des CAB	Oui	CNA	RAS	Prévoir des ressources en 2019 pour la vulgarisation du manuel admin-fin des CAB	
		Plan de mise en œuvre des recommandations de l'audit (en cours)	Oui	Oui	PASciB PNOPPA CNA	Faire travailler plus les contrôles internes et services financiers des partenaires Faire recours à un prestataire pour l'audit global	Prévoir des ressources financières pour un audit chaque 2 ans ou négocier les audits réalisés par les partenaires pour intégrer un audit global	Sous réserve d'approbation par le CA lors de leur prochaine rencontre statutaire (PNOPPA)
	Auto-évaluations des services rendus aux membres	Guide méthodologique d'auto-évaluations annuelles des services	Ateliers d'auto-évaluations des services rendus aux membres	Oui	PASciB PNOPPA	Valoriser le pool de techniciens des ANE pour les formations des composantes membres de la PASciB sur le guide les auto-évaluations de la satisfaction des services rendus	Prévoir des ressources pour les auto-évaluations annuelles ou valoriser une les assemblées générales annuelles des ANE	PASciB : Prévoir des ressources pour la formation des composantes membres sur le guide d'auto-évaluation des services rendus
A0303	Dialogue avec les pouvoirs publics	Pool d'Elus et de techniciens commun aux trois ANE mis en place	Rencontre avec les pouvoirs publics	Oui	CNA	Faire recours au noyau interne des CAB pour la construction de l'avis Faire recours à un facilitateur annuellement pour accompagner le noyau interne des CAB dans la formulation d'avis	Prévoir une ligne budgétaire dans la dotation annuelle du MAEP pour la réalisation d'un avis des CAB par an Prévoir un budget pour le recrutement des facilitateurs	